Nations Unies

S/PV.7814



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7814e séance

Jeudi 17 novembre 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen Mohsen
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud (période allant du 12 août au 25 octobre 2016) (S/2016/950)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2016/951)

Lettre datée du 15 novembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2016) du Conseil de sécurité (S/2016/963)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

16-38966 (F)









La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 12 août au 25 octobre 2016) (S/2016/950)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2016/951)

Lettre datée du 15 novembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil (S/2016/963)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; et M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des participants sur le document S/2016/950, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud, ainsi que sur le document S/2016/951, qui contient le Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

J'appelle également l'attention des participants sur le document S/2016/963, qui contient une lettre datée du 15 novembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de Mme Løj et M. Dieng. Je présenterai un exposé au Conseil en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne à présent la parole à Mme Løj.

Mme Løj (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation au Soudan du Sud depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2016/950). Comme les membres sont saisis du rapport, j'axerai mes propos sur des faits, progrès et problèmes plus récents.

Si le Gouvernement provisoire d'union nationale reconstitué après la crise de juillet a pris des mesures pour améliorer la sécurité à Djouba, les conditions générales de sécurité au Soudan du Sud – en particulier dans la région de l'Équatoria, dans des parties des États de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental – restent instables. Dans la région de l'Équatoria, des attaques répétées contre des véhicules transportant des personnes ou des marchandises le long des routes principales reliant Djouba aux frontières sud du pays ont fait des victimes civiles et perturbé l'acheminement d'articles et fournitures dont le besoin se fait cruellement sentir, y compris des denrées alimentaires, à Djouba et dans d'autres régions du pays. Ces attaques ont également accentué les tensions ethniques dans la région de l'Équatoria, qui se sont étendues à d'autres zones du pays – un sujet sur lequel, je suis certaine que mon collègue, M. Dieng, s'arrêtera plus en détail suite à sa récente visite. Ces attaques ciblées, ainsi que des affrontements sporadiques entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et d'autres groupes armés dans la région de l'Équatoria, ont également entraîné de nouveaux déplacements et infligé d'autres souffrances à la population civile, qui fuie en grand nombre vers l'Ouganda et la République démocratique du Congo.

La région du Bahr el-Ghazal a également connu une multiplication des actes de violence impliquant l'APLS et des groupes armés, avec de graves incidents à Wau, à Rajaf et autour de ces villes, qui ont eu de lourdes conséquences sur les civils. Les affrontements intercommunautaires entre des groupes ethniques voisins autrefois pacifiques ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de civils dans la ville de Wau, jadis florissante, notamment de plus de 28 000 civils qui cherchent actuellement refuge dans une zone de protection jouxtant la base de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Dans l'Unité, nous observons actuellement une forte mobilisation et de violents affrontements entre les forces d'opposition alliées à M. Riek Machar et des éléments affiliés au Premier Vice-Président, M. Taban Deng Fai, qui se sont associés à l'APLS. Les combats qui ont eu lieu entre l'APLS et les forces d'opposition pro-Machar fin octobre ont entraîné l'arrivée de centaines de personnes déplacées dans la base opérationnelle temporaire de la MINUSS dans la ville de Leer. L'instabilité et le pillage de locaux d'organismes humanitaires, qui sont aussi la cible d'actes de vandalisme, ont amené ces organismes à suspendre leurs activités à Leer, créant ainsi une autre zone supplémentaire où la protection des civils et la situation humanitaire sont très préoccupantes.

La détérioration de l'économie et le morcellement accru du conflit – souvent avec des connotations ethniques – que nous observons risquent de plonger le pays dans des divisions accrues et de lui faire courir le risque d'un conflit civil total, qui rendrait quasiment impossible une cohésion nationale. Le Gouvernement provisoire d'union nationale doit faire plus pour faire cesser ces incidents de sécurité, qui contribuent à un climat d'instabilité et de violence, entraînent des déplacements et aggravent la situation humanitaire déjà dramatique. Pour que les souffrances de la population ne deviennent pas encore plus terribles, il faut tout simplement faire taire les armes.

Nous devons également intensifier les efforts pour mettre fin au nombre accru de conflits localisés, à une rhétorique ethnique intolérante et à l'incitation à la violence. Les responsables locaux, les chefs religieux et les représentants de la société civile devront prendre part à ces efforts. La Mission mène un certain nombre d'activités pour appuyer et faciliter de telles activités d'édification d'une nation.

Depuis la visite du Conseil de sécurité au Soudan du Sud début septembre, la Mission se concerte avec le Gouvernement provisoire d'union nationale au niveau opérationnel sur des questions politiques et techniques au sujet de la mise en œuvre des engagements énoncés dans le communiqué conjoint publié à la fin de la visite. S'agissant de la force de protection régionale, le 16 novembre, le Gouvernement provisoire d'union nationale a distribué un document aux membres du Conseil de sécurité qui donne l'impression qu'un accord a été conclu entre le Gouvernement, le Conseil de sécurité et l'ONU sur les dispositions de la résolution 2304 (2016) et du communiqué conjoint du 4 septembre.

Je tiens simplement à préciser que, le 16 novembre, nous avons eu une réunion avec le Gouvernement au sujet de la force de protection régionale et de l'état de l'application du communiqué conjoint, mais nous avons seulement reçu une copie du document après la réunion qui a été soumise au Conseil de sécurité le jour même. Nous n'avons donc pas eu l'occasion d'examiner en détail ce document. Des consultations sont en cours sur les détails au niveau interne et avec le Siège, ici, à New York avant de répondre en bonne et due forme au Gouvernement. À cet égard, le mandat de la MINUSS reste encadré par la résolution 2304 (2016) et, en application de cette résolution, la Mission continuera de fournir des informations dans le cadre les rapports mensuels et trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

Concernant la liberté de circulation, le Gouvernement a accepté que la MINUSS informe le Gouvernement des patrouilles et des déplacements mais n'attende pas une autorisation officielle pour effectuer ces déplacements. Néanmoins, dans les faits, des difficultés persistent au niveau de la mise en œuvre puisque des commandants sur le terrain n'en sont pas informés ou ne souhaitent simplement pas obtempérer. Nous avons cependant réussi à effectuer deux patrouilles jusqu'à Yei, en Équatoria central, le mois dernier suite à cette procédure, ce qui a ainsi permis à la Mission d'avoir une connaissance directe de la situation dramatique dans cette zone.

S'agissant des procédures bureaucratiques concernant les autorisations relatives aux contingents militaires, aux équipements, etc., nous avons arrêté avec le Gouvernement les modalités d'un guichet unique, mais elles n'ont pas encore été appliquées. Nous nous sommes mis d'accord avec le Gouvernement sur le fait que des visas pour entrées multiples seront délivrés au personnel de la Mission. Ils devraient commencer à être délivrés cette semaine.

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas la gravité de la situation humanitaire qui empire de jour en jour en raison de la situation sécuritaire et de la détérioration de l'économie. Il est estimé que 4,8 millions de personnes sont aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire grave, et l'insécurité alimentaire s'est étendue aux États de l'Équatoria et à la région du Bahr el-Ghazal. En outre, en raison des conditions de sécurité et de la pénurie de semences, les paysans dans ces zones de cultures vivrières risquent de rater la prochaine saison de plantation. Nos collègues de

l'action humanitaire font de leur mieux pour atteindre les populations dans le besoin, mais ils continuent de se heurter à des obstacles en termes de circulation, de procédures bureaucratiques et de criminalité.

À la suite de la visite du Conseil de sécurité, un comité de contrôle humanitaire, composé de membres du Gouvernement et des institutions chargées de la sécurité ainsi que de représentants de la MINUSS et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a été créé. La première réunion a eu lieu le 26 octobre, et plusieurs recommandations ont été faites en vue d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire. Il reste à voir si elles se traduiront par des améliorations concrètes sur le terrain pour le personnel humanitaire.

Alors que je m'apprête à quitter le Soudan du Sud après plus de deux ans à la tête de la Mission, je voudrais faire deux remarques. Premièrement, la différence entre le succès et l'échec de l'accord de paix et de la paix au Soudan du Sud en général dépendra de l'engagement des parties à poursuivre sa mise en œuvre complète et sans exclusive, avec l'appui ferme des partenaires régionaux et internationaux. Deuxièmement, j'exhorte toutes les parties concernées, et en particulier les dirigeants sud-soudanais, à ne jamais perdre de vue l'objectif ultime, à savoir un avenir pacifique et prospère pour le peuple sud-soudanais.

Enfin, je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Conseil de l'appui qu'il m'a apporté durant ma mission au Soudan du Sud. Ce fut un honneur de servir l'Organisation et le peuple sud-soudanais. Avant mon départ, je voudrais lancer un dernier appel au Conseil pour qu'il n'oublie pas le Soudan du Sud, lorsque d'autres problèmes mondiaux urgents exigeront son temps. Le peuple sud-soudanais n'a que trop souffert et depuis trop longtemps. Les victimes de ce conflit ont toujours de l'espoir et attendent beaucoup de la communauté internationale. Comme je le dis souvent, nous ne devons pas abandonner les garçons et les filles du Soudan du Sud; nous devons les mettre au premier plan de toutes nos décisions concernant le pays.

Le Président : Je remercie Mme Løj de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Dieng.

M. Dieng (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à faire un exposé au Conseil de sécurité sur ma visite au Soudan du Sud la semaine dernière. Comme le Conseil le sait peut-être, j'ai décidé de me rendre dans ce pays en raison d'inquiétudes croissantes concernant l'évolution récente de la situation. Des violences ciblant divers groupes ethniques ont notamment été signalées, alors que le processus politique s'effondrait et que l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud tombait dans l'impasse. Le but de ma visite était d'évaluer la situation du point du vue de mon mandat afin de mieux comprendre le paysage de cette violence ethnique, y compris les propos haineux et l'incitation à la violence, et de mesurer le risque que cela puisse conduire à de nouvelles atrocités, voire au génocide.

Au cours de la semaine, je me suis entretenu avec diverses parties prenantes, notamment les chefs religieux et des membres de la communauté. J'ai également visité un site de protection des civils à Djouba et me suis rendu dans la ville de Yei dans l'État du fleuve Yei pour rencontrer des membres de la communauté et des autorités. Yei, qui jusqu'à récemment avait été épargné par la violence observée dans d'autres régions, est désormais considéré comme une zone à risque, compte tenu de l'escalade de la violence contre de nombreux groupes tribaux de Yei et de l'État de l'Équatoria central dont fait partie le fleuve Yei. Les auteurs de ces violences sont divers et incluraient notamment l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition), des groupes armés non identifiés, des milices et des bandits.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale, Mme Løj, de l'excellent appui que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a apporté à ma visite. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Gouvernement provisoire d'union nationale pour avoir facilité ma visite et le remercie de sa coopération lorsque j'étais sur place. Cela dit, comme je l'ai dit la semaine dernière, j'ai été atterré par le fait que ce que j'ai vu et entendu au Soudan du Sud a confirmé mon inquiétude quant au risque élevé de flambée des violences ethniques qui pourraient déboucher sur un génocide. Je ne dis pas cela à la légère. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2016/950), il existe une multitude de facteurs de risques sous-jacents qui, à mon avis, créent un environnement propice à des atrocités de masse.

Premièrement, outre les pertes en vies humaines et les traumatismes, la violence a un coût économique qui ne cesse d'augmenter aux échelons tant national qu'international. Cette violence grève des ressources indispensables au développement et à l'assistance

humanitaire, car le Gouvernement consacrerait la moitié du budget national à la sécurité. Il n'y aura ni croissance ni développement au Soudan du Sud, si cela continue. L'économie stagne, le taux d'inflation est très élevé et la population est de plus en plus désespérée. La crise politique et sécuritaire, déclenchée par les violences de juillet, était présente à l'esprit de ceux avec qui j'ai parlé, et beaucoup ont évoqué le risque d'une nouvelle détérioration de la situation sécuritaire durant la saison sèche à venir, lorsque les déplacements dans le pays seraient plus faciles. Les informations en provenance du terrain font état d'atteintes constantes à la sécurité, ainsi que de l'armement, du recrutement et de la formation de l'APLS et de l'APLS dans l'opposition.

Comme le Conseil de sécurité l'a indiqué, nous avons vu une succession de violations des droits de l'homme et d'exactions commises avant tout par des soldats de l'APLS, des policiers et des membres du Service de sécurité nationale, ainsi que par l'APLS dans l'opposition et les milices. Ces violations ont été laissées sans suite. Il y a une impunité généralisée et une absence de responsabilisation pour les violations, y compris celles commises au nom de la lutte contre l'insurrection. Les organisations de la société civile ont été directement prises pour cibles, de même que les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes. Certains ont été tués et de nombreux autres ont fui le pays par crainte pour leur sécurité. De nombreuses personnes avec qui j'ai parlé ont évoqué une armée amorphe et indisciplinée constituée de ce qui était autrefois deux forces rivales. Elle s'est maintenant fragmentée en plusieurs groupes armés, en bandes criminelles et en bandits, sur lesquels le Gouvernement ne parvient pas à exercer un contrôle. Certains groupes sont constitués sur une base ethnique et poursuivent leurs propres objectifs.

En m'entretenant avec les gens, j'ai entendu parler d'une immense défiance entre la population civile et l'armée. La population ne semble plus considérer l'armée comme son protecteur mais plutôt comme une entité à craindre, voire à rejoindre en tant que l'un des rares employeurs potentiels du pays. L'un des aînés que j'ai rencontrés a résumé la polarisation ethnique en disant qu'il pouvait voir la peur dans les yeux de certains et l'enthousiasme dans les yeux d'autres.

Il y a une grave crise humanitaire qui se prolonge, et des déplacements de population très importants et de longue durée, tant à l'intérieur du pays que vers les pays voisins. Dans certains cas, les déplacements perturbent les activités agricoles et créent de l'insécurité alimentaire. En dépit de cette crise, les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques entravent encore l'accès des organismes d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme. Tandis que les agences de développement continuent d'apporter des secours aux populations qui en ont besoin dans le pays, il arrive que la fourniture de services et d'appui aux personnes démunies soit purement et simplement empêchée.

La pénurie de ressources contribue à diviser la société. Au lieu de voir émerger une identité nationale sud-soudanaise, nous constatons une polarisation extrême de certains groupes ethniques, qui s'accentue par endroits depuis le déchaînement des violences en juillet et l'effondrement du processus de paix. Il y a des groupes qui m'ont fait part de leur sentiment d'avoir été trahis, car ils ont l'impression que l'APLS est de plus en plus homogène sur le plan de sa composition ethnique, avec une majorité de Dinka, et que cela résulte d'un choix délibéré, au service d'une stratégie plus large visant à lancer des attaques systématiques contre les Nuer et les divers groupes tribaux des Équatorias. En même temps, les Dinka ont eux aussi été clairement pris pour cible lors de plusieurs incidents survenus le mois dernier.

Déclarations incendiaires, préjugés tenaces et insultes s'accompagnent de menaces, d'assassinats ciblés et de viols commis contre les membres de tel ou tel groupe ethnique, ainsi que d'assauts violents contre des personnes ou des communautés sur la base de leur affiliation politique présumée. Il est particulièrement préoccupant que le Président Kiir ait indiqué, dans une déclaration publiée le 19 octobre, qu'il se porterait lui-même à la tête des opérations militaires à mener contre les groupes armés responsables de meurtres dans les Équatorias.

Je me suis rendu dans le comté de Yei, et j'ai été choqué par ce que j'y ai vu. Elle avait jusqu'à présent été épargnée par les violences qui faisaient rage partout ailleurs, mais elle a subi de plein fouet les conséquences des violences de juillet, quand l'APLS a poursuivi Riek Machar et ses partisans dans les Équatorias et jusqu'en République démocratique du Congo. Des informations récentes font état dans le détail de l'expulsion d'agriculteurs de leurs terres vers la ville de Yei. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué que 100 000 personnes étaient prises au piège à Yei, à la fin du mois de septembre. Nombre d'agriculteurs ont perdu leur maison et leurs biens, leur

bétail et leurs terres. Des propriétés ont été pillées et des villages, brûlés. J'ai eu vent d'assassinats ciblés, d'agressions, de mutilations, de viols et de l'utilisation barbare de machettes pour découper des familles entières en morceaux.

Lors de ma visite, la peur régnait parmi la population. Une personne m'a dit, désespérée, « ce soir, je ne sais pas ce qui va m'arriver ». Une personne âgée s'est déclarée terrorisée à l'idée que sa communauté courait à l'extinction. Or, Yei n'est qu'un endroit parmi tant d'autres à connaître ce genre de violences. Malgré les difficultés qu'il rencontre, le système des Nations Unies suit de près les signes d'un embrasement potentiel du conflit dans d'autres zones de l'Équatoria central, ainsi que dans l'Équatoria occidental et l'Équatoria-oriental, le Bahr el-Ghazal occidental, le Nil supérieur, l'Unité et le Jongleï. Néanmoins, il y a bien des éléments qui nous échappent.

Les médias, y compris les médias sociaux, sont exploités pour propager la haine et encourager la polarisation ethnique, et des lettres ont fait surface, durant le mois écoulé, menaçant tel ou tel groupe ethnique, l'enjoignant à partir, à faire face à la violence ou à être éliminé de telle ou telle zone. Je suis particulièrement préoccupé par l'implication des jeunes, qui représentent une part importante de la population et sont spécialement vulnérables aux divisions au sein de la société. Plusieurs personnes m'ont également informé que la diaspora sud-soudanaise jouait un rôle influent dans la propagation de la haine et l'incitation à la violence.

Il y a toute une gamme d'auteurs et de victimes, ce qui complique encore l'évaluation des risques d'atrocités criminelles au Soudan du Sud. Cependant, les signes avant-coureurs sont bien là. Tout au long de ma visite, les conversations que j'ai eues avec tous les acteurs ont confirmé que ce qui avait débuté comme un conflit politique s'était transformé en ce qui pourrait devenir, purement et simplement, une guerre ethnique. Avec l'impasse où se trouve l'application de l'accord de paix, l'aggravation de la crise humanitaire actuelle, la stagnation de l'économie et la prolifération des armes, tous les ingrédients sont réunis pour une escalade dangereuse de la violence. Il y a la motivation et il y a les moyens.

Je dois souligner que le génocide est un processus; il ne se produit pas du jour au lendemain. Or, puisqu'il s'agit d'un processus et qu'il prend du temps à se mettre en place, il peut être empêché. Les dirigeants politiques du Soudan du Sud sont les premiers responsables de la protection de la population et doivent répondre de cette responsabilité. Des mesures peuvent et doivent être prises dès maintenant pour remédier à certains des facteurs susceptibles de former le terreau d'un génocide.

Le présent exposé a pour but d'imprimer l'élan nécessaire à une action préventive. Il nous incombe la responsabilité collective de protéger la population sud-soudanaise du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité. Par conséquent, il est hautement souhaitable que le Conseil de sécurité envisage les options ci-après, qui, si elles étaient mises en œuvre, seraient de nature à réduire les risques d'atrocités criminelles.

Premièrement, et tout en me félicitant qu'il condamne fermement les discours de haine et les violences à motivation ethnique, j'estime que le Conseil de sécurité devrait continuer d'insister sur la prévention de nouvelles incitations à la discrimination, à l'hostilité et à la haine, qui pourraient aboutir à plus de violence. Il devrait aussi engager publiquement les dirigeants politiques du Soudan du Sud à immédiatement condamner et s'employer à combattre tout acte de discrimination, d'hostilité et de haine qui constituerait une incitation à la violence. Le Conseil de sécurité doit expressément charger la MINUSS de suivre, investiguer et signaler tous les incidents de discours de haine et d'incitation à la violence, et le Gouvernement sud-soudanais doit donner à la Mission toute latitude nécessaire à cette fin.

La MINUSS devrait bénéficier de tout l'appui disponible pour s'acquitter des tâches relevant de son mandat, en particulier celles qui ont trait à la protection des civils et au suivi des droits de l'homme, et dont la bonne exécution pourrait contribuer à éviter des violences à l'avenir. Le Gouvernement devrait être pressé de garantir la liberté de mouvement de tout le personnel des Nations Unies, qu'il soit civil ou militaire, pour effectuer des patrouilles, enquêter sur les incidents et en rendre compte et mener des initiatives de prévention et de règlement des conflits à l'échelon local.

Le Conseil de sécurité pourrait également envisager de prier le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité d'enquêter et d'établir des rapports sur les personnes qui, dans le pays ou dans la diaspora, incitent à la violence, ont commis des assassinats ciblés à motivation ethnique ou diffusent des discours de haine. Au vu de la situation actuelle, il est urgent que le Conseil de sécurité impose un embargo sur les armes. La

prolifération des armes est un phénomène dévastateur qui pourrait avoir de terribles répercussions.

De même, le régime de sanctions ne devrait pas se limiter à quelques individus; le gel des avoirs et les restrictions à la liberté d'aller et venir devraient s'appliquer plus largement. Les principaux responsables du Soudan du Sud tirent des avantages financiers et politiques de la guerre et ne pourraient pas maintenir le statu quo si fonds et armes n'entraient pas librement dans le pays. On sait qu'il existe un système international de banques, d'entreprises, de marchands d'armes et d'intermédiaires qui contribuent à la perpétuation du conflit en faisant des affaires, et le Conseil de sécurité a certainement le pouvoir d'exercer l'influence qui est la sienne pour remédier à cette situation.

Le Conseil de sécurité devrait aussi continuer d'insister sur l'importance d'un processus politique inclusif qui s'accompagne d'une cessation des hostilités. Tant que certains segments de la population se sentiront encore exclus, ils ne verront que peu d'intérêt à la paix. En attendant que le processus de paix à proprement parler soit relancé, on peut faire beaucoup pour faciliter le dialogue. Ce qui est ressorti sans arrêt de mes échanges de la semaine dernière, c'est la présence d'une colère ancienne, conjuguée à des idées fausses et à des notions préconçues. Ces problèmes doivent être réglés afin de donner une chance à la paix.

Tous les acteurs que j'ai rencontrés ont souligné qu'il fallait d'urgence engager un dialogue au niveaux communautaire et national, et j'ai été encouragé par leur impatience de participer à de tels processus. Les dirigeants communautaires et religieux, les autorités provinciales et mes collègues de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud m'ont fait part de leurs expériences en matière d'efforts de promotion de la communication. De tels efforts doivent être soutenus par la communauté internationale. J'engage vivement le Gouvernement à créer la Commission vérité, réconciliation et apaisement, prévue dans l'accord de paix, une fois qu'il y aura une plus grande stabilité et une intensification des efforts en faveur du dialogue.

Au-delà de la réconciliation, la justice et l'application du principe de responsabilité ont été des thèmes récurrents dans mes discussions avec les Sud-Soudanais. Tandis que le conflit devient plus complexe, les effets de la flambée de violence de décembre 2013 et de la violence ultérieure persistent, et les éléments de preuve sur les violations des droits de l'homme commises ces dernières années n'ont pas été dûment recueillis et leurs auteurs n'ont pas répondu de leurs actes comme il convient. Je me félicite de l'engagement pris par les signataires de l'accord de paix de mettre en place un tribunal hybride pour la poursuite judiciaire des affaires de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, ainsi que d'autres crimes graves au regard du droit international. J'espère sincèrement que les discussions du Conseil de sécurité avec les autorités nationales et avec l'Union africaine pourront faire avancer ces plans. En attendant, j'exhorte le Conseil à demander la création d'un mécanisme d'enquête qui serait chargé de recueillir et conserver des éléments de preuve pouvant ensuite être transmis à des tribunaux nationaux ou internationaux. Cela aiderait à évaluer l'ampleur exacte des violations et à identifier les types de violences commises.

Bien que ce soit à l'État qu'incombe la responsabilité principale de la protection de ses populations, d'autres États, des organisations régionales et la communauté internationale peuvent l'aider dans ses efforts de protection. En fait, les pays voisins ont un intérêt intrinsèque à le faire. L'intervention de pays voisins dans des conflits internes dont les effets débordent les frontières nationales s'est produite en République démocratique du Congo et en Somalie, pour n'en citer que quelques-uns. L'action régionale doit être revigorée. Les dirigeants africains doivent s'unir autour d'une stratégie unifiée pour prévenir une escalade de la violence. Compte tenu des différents intérêts régionaux et des diverses allégeances des dirigeants politiques au Soudan du Sud, pour qu'elle soit efficace, toute stratégie politique doit être entérinée par tous les acteurs nationaux. Le Conseil de sécurité doit renforcer sa coopération avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les acteurs compétents au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de faire avancer ce processus.

La semaine dernière, j'ai vu tous les signes montrant que la haine ethnique et la prise pour cible des civils pouvaient se transformer en génocide, si aucune mesure n'est prise maintenant pour l'arrêter. J'exhorte le Conseil de sécurité et les États membres de la région à s'unir et à agir.

Le Président : Je remercie M. Dieng de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

J'ai l'honneur de présenter cet exposé aux membres du Conseil en ma qualité de Président dudit Comité. J'exposerai les principales conclusions et recommandations énoncées dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2016/963), j'évoquerai brièvement les débats qui ont suivi la présentation par son coordonnateur, le 11 novembre, du rapport du Groupe d'experts et je rendrai compte des activités menées par Comité et le Groupe d'experts depuis mon précédent exposé (voir S/PV.7628) dans cette même salle, le 19 février dernier. Dans son rapport d'activité, le Groupe d'experts a analysé les conditions de sécurité, le processus politique et la situation humanitaire au Soudan du Sud. Autant de points que j'évoquerai brièvement.

S'agissant de la situation politique et des conditions de sécurité, le Groupe d'experts a constaté qu'elles s'étaient gravement détériorées et a estimé qu'il fallait s'attendre à une escalade de la violence, qui marque le début de la saison sèche en novembre et décembre. Au paragraphe 10 de son rapport d'activité, le Groupe d'experts a indiqué que le principal facteur d'extension et d'aggravation de la guerre au Soudan du Sud était l'attitude belligérante du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans le Gouvernement, dirigé par le Président Salva Kiir, d'un côté, et du M/APLS dans l'opposition, dirigé par Riek Machar, de l'autre.

Le Groupe d'experts a souligné, comme vient de le déclarer M. Adama Dieng, que

> « la guerre se caractérise de plus en plus par l'attaque intentionnelle de civils selon un canevas tribal. Elle a en effet évolué vers ce qui est largement perçu comme un affrontement à somme nulle qui oppose tribus dinka et non dinka dans de nombreuses zones » (*S/2016/963, par. 13*).

Les incitations à la violence, sous la forme de lettres ouvertes, de déclarations officielles ou de messages affichés sur les réseaux sociaux, se sont également multipliées, comme l'a illustré le Groupe d'experts. Les conditions de sécurité sont devenues encore plus instables en raison de la situation économique. À ce propos, 1e Groupe d'experts a estimé que le Gouvernement provisoire d'union nationale n'avait pas encore démontré qu'il était déterminé à adopter des pratiques de gouvernance économique saines.

Une importante partie du rapport d'activité du Groupe d'experts est consacrée aux éléments d'information qu'il a recueillis sur l'extension de la guerre, notamment des conflits dans la région de l'Équatoria, où il a recensé de nombreux cas de violence sexuelle liée au conflit, de destruction de villages, de pillage et de meurtre de civils, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le comté de Yei, dans l'Équatoria, a été particulièrement touché par ces récents actes de violence. Le Groupe a fait état d'attaques prenant délibérément les civils pour cible, dont des exécutions extrajudiciaires, des viols, des enlèvements, des recrutements forcés, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture, des passages à tabac, ainsi que des actes de harcèlement, d'intimidation et de pillage et la destruction des biens et moyens de subsistance de populations civiles. Le Groupe d'experts a conclu que des atrocités et des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international étaient en train d'être commises dans l'Équatoria.

Dans son rapport, le Groupe a indiqué avoir conduit plusieurs enquêtes, notamment celle concernant l'avion à réaction L-39, qui a été livré après la constitution du Gouvernement de transition en avril 2016, dans le cadre de l'exécution de son mandat, qui consiste à collecter, examiner et analyser des informations concernant la fourniture, la vente et le transfert d'armes et de matériel connexe dans le pays.

En ce qui concerne la situation politique, le Groupe d'experts a constaté qu'elle s'était nettement dégradée, le cessez-le-feu permanent prévu par l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud n'ayant pas été respecté par les parties après les affrontements en juillet 2016. Le Groupe a également estimé que la reprise des affrontements en juillet avait mis à mal les maigres progrès enregistrés dans l'application de l'Accord. Le Groupe n'a recensé que deux cas dans lesquels des progrès semblaient avoir été accomplis s'agissant de la mise en place d'institutions, à savoir la création de l'Assemblée législative nationale de transition et l'approbation de sites de cantonnement dans les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal, mesures qui ont été contestées. En outre, le Groupe d'experts a relevé des actes allant à l'encontre de la réforme du secteur de la sécurité prévue par l'Accord : l'APLS avait continué d'accepter de nouveaux contingents et les représentants du M/APLS dans l'opposition qui avaient été nommés par Machar avaient été remplacés par des personnes apparentées à Taban Deng Gai. Selon le Groupe d'experts, les lois et règlements adoptés en 2016 contiennent des dispositions qui ne sont pas conformes aux meilleures pratiques internationales,

contrairement à ce que prévoit l’Accord. Le Groupe a conclu que ces mesures avaient entraîné un blocage du processus de réconciliation et du processus politique au Soudan du Sud.

S’agissant de la situation humanitaire, le Groupe d’experts a constaté une accélération des déplacements massifs de population. Le 16 septembre dernier, lorsque le Coordonnateur du Groupe d’experts a présenté au Comité le rapport du Groupe sur ses activités au cours des 120 jours écoulés, le nombre de réfugiés fuyant le Soudan du Sud avait atteint 1 million. Lorsque le Coordonnateur s’est adressé au Comité le 11 novembre, il a indiqué qu’en deux mois, le nombre de réfugiés s’était accru de 250 000 personnes, ajoutant que la plupart de ceux qui avaient franchi la frontière au cours des dernières semaines venaient de l’Équatoria.

Quelque 4,8 millions de personnes, soit le tiers de la population demeurant au Soudan du Sud, se trouvaient dans une situation d’insécurité alimentaire grave, voire, dans certains secteurs, étaient au bord de la famine. Le Groupe d’experts a aussi signalé ce qu’il considérait comme de l’obstruction systématique vis-à-vis de l’ONU et des missions humanitaires, ainsi que les attaques commises à leur encontre. Il a indiqué que les plus hauts responsables du M/APLS dans le Gouvernement diabolisaient l’ONU de manière incessante. Le Groupe a donné des exemples de l’hostilité manifestée à l’égard de la présence internationale au Soudan du Sud, qui s’exprimait dans des déclarations officielles et sur les réseaux sociaux, et que venaient confirmer les violations répétées et systématiques de l’accord sur le statut des forces. Ces violations ont été au nombre de 19 pour le seul mois de septembre. La situation des travailleurs humanitaires au Soudan du Sud est particulièrement grave, puisque 67 d’entre eux ont été tués depuis le début du conflit en décembre 2013. En outre, trois travailleurs humanitaires ont été tués en une seule semaine durant le mois d’octobre.

En ce qui concerne l’accès de l’aide humanitaire, 640 incidents ont été recensés au cours des neuf premiers mois de 2016. Pour le seul mois de septembre, on a relevé 81 incidents, dont 59 accompagnés de violences à l’encontre d’agents ou de biens des organismes humanitaires.

Le Groupe d’experts a formulé trois recommandations dans son rapport.

Tout d’abord, il a réitéré une recommandation de son rapport final de janvier 2016, publié à l’issue de son mandat initial, dans laquelle il préconisait que, en vue d’atteindre les objectifs fixés par le Conseil, à savoir une paix durable et sans exclusive au Soudan du Sud, le Comité désigne les décideurs de haut niveau qui sont responsables des activités et des politiques menaçant la paix, la sécurité et la stabilité du pays et qui ont les moyens, du fait de leur pouvoir et de leur influence, de changer le cours de la guerre. À ce propos, le Groupe d’experts a rappelé que l’annexe confidentielle qu’il avait communiquée au Comité en janvier dernier contenait les noms de ces décideurs.

De même, la deuxième recommandation figurant dans le rapport du Groupe d’experts reprend une proposition qu’il avait formulée deux fois pendant son mandat initial, selon laquelle le Conseil devrait imposer au Soudan du Sud un embargo général sur les armes, afin d’empêcher que les conditions de sécurité ne se détériorent encore et que les violations des droits de l’homme à grande échelle ne s’aggravent. Le Groupe d’experts a estimé que ces violations étaient directement liées au fait que toutes les parties fournissaient des armes et des munitions à des acteurs et à des groupes non étatiques.

La troisième recommandation du Groupe d’experts a pour objectif de promouvoir l’application nationale des sanctions prononcées contre les six personnes désignées par le Comité en juillet 2015. À cet égard, le Groupe d’experts a recommandé que les organismes de contrôle bancaire de plusieurs États de la région soient contactés et qu’un communiqué de presse soit publié pour engager les banques d’État et les banques commerciales à procéder au gel des avoirs.

À l’issue de l’examen des constatations et recommandations figurant dans le rapport du Groupe d’experts, les membres du Comité ont eu des discussions approfondies et animées. Le Coordonnateur a entendu nombre d’observations et répondu à plusieurs questions. Le Comité continue d’examiner les mesures proposées pour donner suite aux recommandations du Groupe d’experts, en s’attachant particulièrement aux deux recommandations qui lui ont été adressées.

Je voudrais également donner aux membres du Conseil un bref aperçu des travaux du Comité depuis la dernière fois que je me suis adressé à eux le 19 février dernier (voir S/PV.7628). Le 14 mars, le Comité et le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé ont tenu, à titre officieux, des consultations conjointes dans le cadre desquelles ils ont entendu un exposé de Mme Leila

Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, au sujet des répercussions du conflit armé sur les enfants au Soudan du Sud. Citant les noms d'auteurs d'exactions issus des deux camps, la Représentante spéciale a engagé le Comité du Conseil de sécurité et son groupe d'experts sur le Soudan du Sud à poursuivre leurs enquêtes sur la responsabilité individuelle et celle des supérieurs hiérarchiques pour les atteintes graves commises contre des enfants, et ce, pour toutes les parties au conflit.

Le 15 juillet, les membres du Comité ont entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2290 (2016), au sujet du programme de travail du Groupe d'experts. Le 16 septembre, le Comité a entendu un exposé de Mme Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Mme Bangura a indiqué au Comité qu'il était préoccupant de constater que le corps des femmes et des filles continuait d'être un enjeu de la guerre au Soudan du Sud. Elle a rappelé qu'il était essentiel que les pays assument la maîtrise, la direction et la responsabilité de la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit et que les autorités du Soudan du Sud n'exerçaient pas ces trois fonctions cruciales conformément à l'esprit et à la lettre des engagements qu'elles avaient pris. Mme Bangura a noté, entre autres choses, que, compte tenu du caractère systématique des violences sexuelles commises au Soudan du Sud, et ce, en dépit des engagements formels pris par les parties, le Comité devrait envisager d'appliquer des sanctions ciblées contre les auteurs de violences sexuelles, et a réaffirmé que son bureau était disposé à collaborer avec le Comité et le Groupe d'experts à cet effet.

Avant de terminer, je voudrais rappeler aux délégations que j'ai l'intention de me rendre au Soudan du Sud, en Éthiopie, en Ouganda et au Soudan entre le 10 et le 19 décembre. Bien que je me sois déjà rendu au Soudan du Sud début septembre dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité, le voyage que j'envisage d'entreprendre en décembre a pour objet de donner suite au paragraphe 11 de la résolution 2290 (2016), dans lequel le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait de tenir des consultations régulières avec les États Membres concernés, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et, en particulier, avec les États voisins et les États de la région, afin d'assurer la mise en œuvre de toutes les mesures, et a encouragé le Comité à envisager, selon qu'il conviendrait, que son président et/ou ses membres se rendent dans certains pays. Je veux espérer que les quatre États concernés faciliteront cette visite, qui est la première que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud effectuera dans ces pays.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens pour commencer à rendre un hommage particulier à la Représentante spéciale Løj pour son exposé, mais avant tout pour les plus de deux années qu'elle vient de passer à servir dans l'une des missions les plus difficiles de la planète. D'après nos deux déplacements au Soudan du Sud – l'un au début de son déploiement et l'autre, récemment, alors qu'elle entamait la dernière ligne droite de son mandat – il est manifeste qu'elle a investi énormément de sa personne dans la Mission. Nous avons vu quel type de relation elle avait avec les membres du personnel local sud-soudanais, dont beaucoup étaient terrifiés par les événements qui se déroulaient autour d'eux, la relation qu'elle a réussi à maintenir même en temps difficile avec le Gouvernement et les acteurs de l'opposition, et le respect que les représentants de la société civile lui vouaient.

Pour moi, voir la Représentante spéciale Løj échapper aux balles en juillet, rester aux côtés du peuple sud-soudanais, ouvrir les portes des installations des Nations Unies, avec l'appui du Secrétaire général et du Département des opérations de maintien de la paix, pour y accueillir les membres du personnel local pour qui le seul endroit où se réfugier pour dormir était sous leurs bureaux tellement ils avaient peur, n'illustre pas seulement son courage mais aussi sa compassion pour les habitants de ce pays. Elle va manquer à beaucoup de monde.

Je remercie le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Dieng, du voyage qu'il a effectué et du moment qu'il a choisi pour le faire, de sa franchise, du caractère très détaillé de son exposé, ainsi que de la connaissance d'autres contextes et événements qu'il apporte. Je crois que cela nous donne tous à réfléchir. Je remercie l'Ambassadeur Seck de la manière dont il dirige le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et de son exposé, qui a été sombre à l'image du ton qui prévaut ici aujourd'hui.

Le Soudan du Sud est un pays au bord du précipice. Comme M. Dieng l'a dit à la fin de sa visite dans ce pays la semaine dernière, il y a « un fort risque d'escalade de la violence à caractère ethnique ayant le potentiel de se transformer en génocide ». Quand le Conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide conclut qu'un génocide est imminent, cela devrait tous nous mettre en alerte. Comme il l'a si bien dit la semaine dernière à Djouba, tous les ingrédients sont là pour que les violences déjà terribles prennent des proportions dramatiques. Je voudrais revenir sur certains de ces ingrédients.

Premièrement, comme cela a été souligné par les intervenants, on peut voir que l'escalade de la violence obéit à des considérations politiques – ce qui était déjà suffisamment grave – mais répond aussi désormais et de façon dramatique à des motivations ethniques. Il ne s'agit pas là d'une évaluation à laquelle on parvient à la légère. Il s'agit d'une évaluation empirique basée sur tout un ensemble de sources crédibles, notamment le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, le Secrétaire général, des groupes des droits de l'homme indépendants et sérieux et des journalistes indépendants. Nous avons entendu nous-mêmes, de nos propres oreilles, des civils terrorisés en parler de façon spontanée. Un exemple – et ils sont malheureusement nombreux - est celui de Sara Kakuni, qui a fui son village situé à la périphérie de Yei et qui vit maintenant dans un camp de réfugiés en Ouganda, d'où nous tenons beaucoup de nos informations car les journalises peuvent interviewer ceux qui arrivent là-bas avec seulement leur chemise sur le dos. Cette jeune femme a déclaré à un journaliste qu'elle et ses deux petites filles étaient maintenues éveillées la nuit par les coups de feu, et a expliqué

> « lorsque les coups de feu cessent c'est qu'ils tuent les gens au couteau et à la machette. Les Dinka défoncent vos portes et vous tuent si vous ne portez pas leurs scarifications tribales ».

Telle est la dimension ethnique.

Deuxièmement, nous n'avons pas les forces qu'il faut sur place pour stopper les atrocités de masse si l'escalade de la violence venait à se poursuivre, comme tous ceux qui suivent de près le Soudan du Sud le jugent probable. Le Secrétaire général a dit que même si les soldats et les effectifs de police déployés à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud utilisaient tous les moyens nécessaires pour protéger les civils victimes d'attaques, comme le Conseil de sécurité leur en a confié le mandat, ils « n'ont pas l'amplitude, les effectifs ou les capacités nécessaires pour intervenir en cas d'atrocités de masse » (*S/2016/951, p.17*). Et il s'agit là d'un grand « si » car, comme nous le savons tous, le Gouvernement sud-soudanais continue d'empêcher les soldats de la paix de mener des opérations de base, comme les patrouilles de routine qui sont indispensables pour pouvoir protéger les civils. De nombreux pays fournisseurs de contingents n'ont pas accès à leur matériel, dont la livraison est soit retardée soit bloquée. Ce sont des capacités dont sont systématiquement privés ceux qui se trouvent sur place.

Même s'ils avaient leur matériel, le Secrétaire général estime que ce ne serait pas suffisant. S'il n'y a pas assez d'hommes, cela est dû en partie au fait que le Gouvernement sud-soudanais continue aussi de faire obstacle au déploiement à Djouba de la force de protection régionale de 4 000 hommes que le Conseil a autorisée il y a plus de trois mois – une force dont le déploiement donnerait un coup de main important et plus que bienvenu aux 14 000 soldats et policiers actuellement déployés.

Le troisième ingrédient c'est, comme nous l'avons vu, le climat d'incitation, de peur et d'intimidation qui est de plus en plus prononcé. Les responsables gouvernementaux menacent ouvertement les journalistes, comme lorsque le Ministre chargé des affaires du Cabinet, M. Martin Lomuro, que nous avons rencontré à Djouba, a dit à un journaliste lors d'une conférence de presse en septembre, « si vous dites quelque chose qui n'est pas correct… nous vous retrouverons, où que vous vous terriez ». Lorsque le Conseil s'est rendu dans le pays au cours du même mois, nous avons entendu directement les dirigeants de la société civile nous parler de la peur palpable qu'ils ressentaient, et dans de nombreux cas, des menaces qu'ils recevaient du fait de leur travail. Un groupe se faisant appeler Angry Youth et originaire de l'ancien État du Bahr el-Ghazal septentrional a diffusé le message suivant sur Facebook directement à l'intention des civils vivant dans le sud de l'Équatoria :

> « À partir de maintenant, nous allons nous venger sans attendre en nous attaquant aux Équatoriens où qu'ils se trouvent et partout. Nous vous trouverons et nous vous tuerons. Nous vous tuerons de façon barbare et méprisable ».

Si ce n'était que des paroles ou de l'incitation, ce serait une chose, mais il y a un autre exemple – une fois encore, je souligne qu'il y en a beaucoup – celui d'Abraham Aloro, âgé de 20 ans, qui a été interviewé dernièrement au camp de réfugiés de Bidibidi en Ouganda, peu de temps après avoir échappé à une

attaque contre sa ville natale, Yei, la même ville que celle de Mme Kakuni. Aloro a dit,

> « Il y a près de deux semaines, des soldats se sont présentés la nuit au domicile de mon frère Emmanuel et lui ont demandé d'ouvrir la porte. Ils l'ont accusé d'avoir rejoint les rebelles. Ce n'était pas le cas, mais ils l'ont tué à coups de pangas, c'est-à-dire à la machette ».

Le frère d'Aloro avait 24 ans.

Et pourtant ceux qui commettent ces attaques, tuent les civils à coups de machette, brûlent leurs maisons, violent les femmes, enrôlent les jeunes hommes et les enfants pour combattre et menacent les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme jouissent d'une impunité quasi totale. C'est aussi le cas de ceux qui incitent à commettre des actes odieux. Le message que le Gouvernement envoie en ne leur demandant aucun compte est clair comme de l'eau de roche : « Continuez; continuez de faire ce que vous faites ».

Les ingrédients que j'ai décrits et que d'autres ont décrit également avec des détails encore plus forts et plus précis sont du genre à créer un climat propice aux atrocités de masse. Tous ces facteurs nous rappellent tous les signaux d'alarme que l'ONU a ratés ou qu'elle a vus mais a choisi d'ignorer dans des endroits comme Srebrenica et le Rwanda dans les années 90. Étant donné l'accumulation de ces signes, nous n'avons plus le droit individuellement ou collectivement de nous montrer surpris face au risque d'atrocités encore plus grandes au Soudan du Sud. Personne d'entre nous ne pourra dire que nous n'avions rien vu venir. La question qui se pose donc est : qu'allons-nous faire? Nous pouvons commencer par reconnaître que la situation est extrêmement précaire sur le terrain et que la stratégie actuelle de la communauté internationale n'est pas en train de mettre fin au cycle de violence.

Plutôt que de traiter les dirigeants sud-soudanais comme s'ils étaient des interlocuteurs responsables et crédibles, considérons-les comme les acteurs cyniques qu'ils s'avèrent malheureusement être, plaçant trop souvent leurs intérêts personnels étroits au-dessus du bien-être de millions de leurs compatriotes qui souffrent. Cessons de demander la permission d'exercer un mandat autorisé par le Conseil de sécurité aux fins de la paix et de la sécurité et, à l'inverse, commençons à exiger qu'ils s'unissent autour de ce message et de ce mandat. Arrêtons d'agir comme si le principe de souveraineté, aussi essentiel soit-il pour le fonctionnement de l'ordre international, donnait au Gouvernement sud-soudanais ou à tout autre gouvernement le droit de commettre des atrocités massives contre sa propre population ou d'alimenter une crise humanitaire qui met en péril la vie de millions de personnes.

Dans les jours qui viennent, les États-Unis vont proposer d'imposer un embargo sur les armes au Soudan du Sud et des sanctions ciblées aux individus qui entravent le plus l'instauration d'une paix durable dans le pays. Pour le bien des populations sud-soudanaises et de la région, il s'agit d'une importante mesure pour juguler les violences perpétrées actuellement par le Gouvernement et les forces de l'opposition contre les civils. Je vais répondre par anticipation à certaines des observations que nous ne manquerons pas d'entendre ici aujourd'hui de la part de pays que de telles mesures laissent sceptiques.

Premièrement, nous savons qu'aucun embargo sur les armes ne peut complètement empêcher que des armes entrent dans le pays. Pour énoncer l'évidence, nous savons aussi qu'un embargo sur les armes ne supprimera pas les armes qui se trouvent déjà au Soudan du Sud, mais un embargo sur les armes pourrait avoir une incidence significative sur le terrain, en particulier s'agissant d'empêcher l'acquisition d'armes qui se poursuit jour après jour. Alors que nous sommes assis ici, de nouvelles armes affluent dans le pays, notamment des armes lourdes, des aéronefs et des véhicules militaires qui sont utilisés dans ce conflit pour infliger une violence dévastatrice et qui ont été utilisés pendant les événements qui se sont produits à Djouba en juillet, au cours desquels les membres du personnel des Nations Unies, y compris la Représentante spéciale et d'autres, ont dû se mettre à l'abri pour échapper aux tirs qui les visaient.

Alors que la crise s'aggrave, nous devrions tous prévoir l'avenir et nous demander quelle sera notre réaction si les avertissements d'Adama Dieng se vérifient. Nous voudrons avoir fait tout ce qui est en notre pouvoir pour demander des comptes aux fauteurs de troubles et aux criminels et limiter autant que possible l'afflux d'armes. Comme nous l'avons appris ailleurs, un embargo sur les armes est efficace s'il existe un engagement général et résolu à l'imposer. Les frapper de nouvelles sanctions ciblées isolera les individus responsables en permanence des actes qui ont plongé le Soudan du Sud dans cette conjoncture et causé tant de souffrances. Ces sanctions limiteront la possibilité actuellement laissée à ces individus de se déplacer

librement à travers la région ou de transférer des avoirs qui pourraient servir à financer de nouvelles violences. Il n'y a aucune bonne raison de ne pas priver ceux qui se sont montrés prêts à commettre des atrocités de masse des moyens de le faire avec encore plus d'efficacité.

Il n'y a non plus aucune bonne raison de ne pas essayer d'empêcher au moins certaines armes de tomber dans les mains de gens qui les ont constamment utilisées pour tuer des hommes, femmes et enfants innocents. Ceux qui ont parlé contre la prise de mesures aussi modestes, devant un conflit qui se prête si bien à des atrocités de masse, ont eu des mois pour montrer qu'une autre approche pouvait donner des résultats et venir en aide à ces gens qui, durant notre visite, nous suppliaient d'appuyer ces initiatives. L'approche que nous avons suivie reposait sur le dialogue, la patience, l'attente de la prochaine réunion des membres du Gouvernement sud-soudanais ou de la prochaine lettre au Conseil de sécurité – lettres pleine de propos optimistes et de langue bureaucratique, mais où ne se décèle aucun changement dans l'attitude du Gouvernement. Ce sont des lettres où l'on trouve aussi des mensonges, notamment, comme nous l'avons vu aujourd'hui et comme le Représentante spéciale du Secrétaire général vient de nous le rappeler, des déformations flagrantes de la vérité.

Les États-Unis recommandent de poursuivre notre engagement. Nous sommes d'accord avec tous ceux qui insistent sur l'importance du dialogue. Mais nous devons compléter cet engagement par des mesures montrant une intention bien plus sérieuse et par des mesures montrant que le Conseil ne parle pas en vain et entend effectivement remplir la mission qui lui a été conférée, à savoir imposer la paix et la sécurité internationales, soutenir nos soldats, prendre au sérieux les avertissements de multiples représentants de l'Organisation des Nations Unies et protéger les civils qui se trouvent dans une situation désespérée.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'avoue que je suis très heureux de voir qu'un certain nombre de délégations feront comme moi une déclaration officielle devant le Conseil, cela sans préjudice des déclarations qu'elles voudront peut-être faire au cours des consultations officieuses. Selon moi, faire une déclaration en séance publique contribue à accroître la transparence des travaux du Conseil.

Je voudrais d'abord exprimer la gratitude de ma délégation à la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Mme Ellen Løj. Nous la félicitons de son action au cours des deux années passées et lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises. Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements pour son exposé remarquable au Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng. Nous remercions aussi l'Ambassadeur Seck de son exposé relatif au Comité des sanctions.

Ma délégation est très gravement préoccupée par la situation actuelle au Soudan du Sud. Je commencerai mes observations en parlant de ceux qui souffrent le plus du conflit – les civils. L'intensification de la violence, surtout depuis juillet, a eu pour les civils des conséquences catastrophiques. Il y a eu des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des viols et autres exemples de violence sexuelle, des détentions arbitraires, des attaques contre les civils, des attaques contre les installations médicales, les travailleurs humanitaires, le personnel médical et les journalistes.

Ces violations des droits de l'homme revêtent un aspect ethnique. Une rhétorique haineuse se déchaîne à travers tout le pays, ce qui suscite une vive alarme car cette rhétorique pourrait déboucher sur des atrocités de masse. La crise humanitaire ne cesse de prendre plus d'intensité et d'ampleur du fait du conflit armé dans diverses régions du pays, de la détérioration de la sécurité alimentaire et de l'aggravation de la situation économique.

Les chiffres fournis par l'ONU sont inquiétants : plus d'un million de réfugiés, plus d'1,6 million de déplacés, près de 5 millions personnes gravement affectées par l'insécurité alimentaire. Nous notons, comme l'a mentionné M. Dieng, que l'inaction dans l'application de l'accord de paix, la crise humanitaire et la prolifération des armes dans le pays sont autant d'ingrédients susceptibles de conduire à une dangereuse escalade de la violence. Ma délégation s'inquiète d'un scénario où la vie des civils court un danger imminent et où les armes prolifèrent. Nous sommes en train d'évaluer les mesures qui pourraient être prises pour atténuer le risque que de nouvelles vies soient perdues.

J'invite toutes les parties au conflit et la communauté internationale tout entière à aider à mettre fin aux souffrances de la population civile au Soudan du Sud. Il nous faut rappeler continuellement au Gouvernement sud-soudanais que sa responsabilité majeure est de protéger ses propres citoyens. Le Gouvernement doit offrir cette protection indépendamment de leur

appartenance ethnique ou affiliation politique. En outre, les dirigeants politiques du Soudan du Sud doivent agir avec le sens de leur responsabilité en rejetant toute incitation à la violence et en optant pour la voie du dialogue. Nous continuons à y appeler en dépit du fait que les mesures prises par le Gouvernement semblent aller dans un sens diamétralement opposé à nos conseils.

Il est capital que des mesures immédiates soient prises afin de reprendre le processus politique et de chercher une solution pacifique au conflit. Selon ma délégation, ces mesures devraient inclure les trois points suivants.

D'abord, les parties au conflit doivent établir immédiatement un cessez-le-feu. Deuxièmement, les parties au conflit doivent s'engager à reprendre un dialogue, qui devrait être transparent, inclusif et mené de bonne foi. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif dans le processus de dialogue au Soudan du Sud et soutenir l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres parties intéressées qui pourraient intervenir. Troisièmement, des mesures urgentes pourraient être prises pour mettre fin à l'impunité. Il importe de poursuivre les efforts visant à appliquer le chapitre V de l'accord de paix concernant la justice transitionnelle, la responsabilisation, la réconciliation et la guérison. Sur ce point, nous prenons note de l'intention de l'Union africaine de créer dès que possible une cour hybride. Nous croyons que cette création serait un facteur positif, étant donné que la responsabilité des graves violations des droits de l'homme commises au Soudan du Sud n'est imputée à personne, ce qui ne peut que perpétuer le conflit.

Dans un autre domaine, nous sommes frappés par la lettre que le Gouvernement sud-soudanais a adressée au Conseil, avec une annexe contenant le texte de l'accord entre le Gouvernement sud-soudanais et le Conseil de sécurité au sujet de l'application du communiqué du 4 septembre. Il serait bon que les autorités du Soudan du Sud soient plus soucieuses de la précision de leurs communications officielles au Conseil.

Enfin, je voudrais faire mention de l'activité de la MINUSS, qui a un mandat fort ambitieux et hardi et travaille dans un théâtre opérationnel extrêmement complexe et dangereux. Il est capital que la MINUSS soit en mesure de remplir son mandat, et nous exhortons donc le Soudan du Sud à lever toute restriction imposée à la Mission conformément aux engagements pris dans l'accord sur le statut des forces.

Comme l'a signalé M. Ladsous les dernières fois où il s'est exprimé sur la MINUSS, je me félicite que les conclusions de l'Enquête spéciale indépendante sur les violences qui ont eu lieu à Djouba entre le 8 et le 25 juillet et sur la réaction de la MINUSS pour protéger les civils ont été prises en compte par le Secrétariat et vont être mises en œuvre sous la supervision d'un groupe de travail dirigé par le Siège.

Je ne peux aussi m'empêcher de souligner que, c'est la troisième fois qu'on constate que la MINUSS n'est pas à la hauteur de la tâche en matière de protection des civils, ce qui semble indiquer que, vraisemblablement, les mesures prises pour éviter que le problème ne se reproduise n'étaient pas à la hauteur, elles non plus. À cet égard, nous considérons que trois domaines requièrent une attention particulière afin d'éviter de nouveaux échecs en matière de protection des civils.

Premièrement, il faut revoir les processus de sélection aux postes de direction dans les domaines les plus importants. Deuxièmement, il faut revoir le concept des opérations de la MINUSS, les ordres qui sont donnés et les procédures opérationnelles qui sont appliquées s'agissant de protéger les civils et de recourir à la force le cas échéant. Troisièmement, il faut exiger, comme c'est le cas pour les situations d'exploitation et d'abus sexuels, que les sanctions pénales et disciplinaires en vigueur dans les pays fournisseurs de contingents s'appliquent en cas d'échec à protéger les civils, de sorte que le principe de responsabilité ne se limite pas au simple rapatriement mais aille jusqu'au bout des conséquences. Nous estimons que cette dernière mesure en particulier contribuera à la protection efficace des civils, qui est la tâche la plus sensible que doivent accomplir les soldats de la paix des Nations Unies et pour laquelle il doit y avoir une politique de tolérance zéro en cas de manquement.

Enfin, à l'instar de l'Ambassadrice Samantha Power il y a quelques instants, je voudrais me faire l'écho de ce qui est dit dans le rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/951), à savoir que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies n'ont pas l'amplitude, les effectifs ou les capacités nécessaires pour intervenir en cas d'atrocités de masse.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les personnes qui ont présenté des exposés, et je voudrais commencer en rendant un hommage particulier à la Représentante spéciale, Mme Ellen Løj, pour la manière dont elle a dirigé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) durant une période

extrêmement difficile. Comme les trois intervenants l'ont tous indiqué on ne peut plus clairement, la situation au Soudan du Sud se dégrade sous nos yeux. Les tensions ethniques ont atteint un point de non-retour. La situation humanitaire est maintenant proche d'être la pire sur le continent africain et jamais, dans la courte histoire du pays, les chances de succès des pourparlers politiques – qui auraient pu apporter la paix à des millions de personnes – n'ont semblé aussi lointaines. Nous ne pouvons tout simplement pas demeurer silencieux face à une telle tragédie. Voici les trois choses que nous devons faire pour aider le peuple sud-soudanais.

Avant tout, nous devons admettre que nous n'avons pas affaire à une guerre civile ordinaire. M. Adama Dieng vient de dire qu'un génocide ne survient pas du jour au lendemain. Les signes annonciateurs sont là, et nous devrions les avoir en permanence à l'esprit. M. Dieng est en train de nous dire qu'il faut être extrêmement vigilant. Il est en train de nous dire qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard. Sans quoi, les conséquences seront inimaginables. Qu'on y réfléchisse, si ce processus épouvantable, si cette tragédie venait à se concrétiser, comment pourrions-nous encore nous asseoir à cette table et nous demander ce que nous aurions pu faire? C'est aujourd'hui qu'il faut décider de changer de cap.

Cela m'amène à ma deuxième observation. À la veille de l'indépendance du Soudan du Sud, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 1996 (2011), qui autorisait la création de la MINUSS. Depuis ce jour, la situation au Soudan du Sud a figuré à 70 reprises à l'ordre du jour du Conseil. Combien de fois le Conseil a-t-il à cette occasion parlé d'une seule voix? L'heure n'est-elle pas venue pour nous de nous unir afin de redonner espoir aux Sud-Soudanais? C'est en tout cas ce que le Royaume-Uni est prêt à faire, je le sais. Je sais aussi que le Royaume-Uni peut et doit jouer un plus grand rôle, et même prendre une part plus importante à cet effort en tant que membre de la troïka et partenaire bilatéral. Mais cet effort ne peut être l'apanage d'un seul gouvernement. Il va bien au-delà de cette salle. Ce qu'il faut, c'est un effort véritablement international, réunissant les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, l'ONU, et surtout un effort dans lequel les dirigeants sud-soudanais font montre de la volonté et du courage politique requis. Ils doivent reconnaître l'ampleur du problème et s'engager à œuvrer à une solution politique pacifique n'excluant personne.

Ma troisième observation est que nous savons déjà quelles mesures doivent être prises : la cessation immédiate des combats; la levée immédiate des restrictions imposées à la MINUSS, à la force de protection régionale et aux agents humanitaires; et l'intensification des efforts politiques collectifs pour instaurer un dialogue politique ouvert à tous. La situation au Soudan du Sud qui a été décrite aujourd'hui est bien sombre. Elle est même sinistre. Mais, comme Mme Ellen Løj l'a dit, ne commettons pas l'erreur de penser qu'elle ne peut pas empirer davantage. C'est pourquoi nous devons écouter ce que nous dit M. Adama Dieng et utiliser les outils à notre disposition pour faire en sorte que cela n'arrive pas. Je suis d'accord avec toutes ses propositions, y compris le fait que le Conseil de sécurité doit d'urgence imposer un embargo sur les armes. Le Royaume-Uni n'a eu de cesse de le demander et nous appuyons la proposition des États-Unis à cet égard. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés tandis que les Sud-Soudanais se font tirer dessus par leurs propres compatriotes. Il n'y a aucune raison, dans de telles conditions, d'autoriser des armes à continuer de parvenir à ceux qui risquent de se retourner contre les civils.

Qu'il me soit permis d'évoquer très franchement la question de l'embargo sur les armes. Premièrement, l'imposition d'un embargo sur les armes n'est plus un moyen de pression politique. Nous disposons d'autres outils pour cela. Coopérer à un processus politique et stopper le flux d'armes n'est pas incompatible. Deuxièmement, nous savons qu'il est possible de faire respecter un embargo sur les armes en raison du peu d'infrastructures dans le pays – il n'y a qu'une grande route goudronnée et quatre aéroports principaux au Soudan du Sud. Troisièmement, nous savons que si un embargo sur les armes est en place l'utilisation de l'artillerie lourde sera limitée et les flux de munitions réduits. Par conséquent, nous savons qu'un embargo sur les armes aura un effet à court, moyen et long terme. Nous connaissons les réponses à toutes ces questions et nous savons que stopper le flux d'armes est la bonne chose à faire face à ce qui est une question de vie ou de mort.

Aussi terrible que soit la situation au Soudan du Sud aujourd'hui, elle peut encore empirer. Mais elle peut également s'améliorer si nous agissons. Agissons-donc tous ensemble et avec autorité, en utilisant les outils à notre disposition pour parvenir à notre objectif commun, à savoir apporter une paix durable et une vie à l'abri de la peur à la population sud-soudanaise.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M[me] Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, ainsi que l'Ambassadeur Seck, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, de leurs exposés.

Après quasiment trois années de conflit, la situation au Soudan du Sud demeure complexe et extrêmement instable, et les effets se font sentir à divers niveaux. Dans le domaine de la sécurité, les affrontements armés entre les parties se poursuivent, en violation des accords de cessation des hostilités convenus, et les installations de la MINUSS ainsi que les sites de protection des civils se retrouvent en plein dans la ligne de feu, comme ce fut le cas par exemple à Malakal en février et à Djouba en juillet. Par ailleurs, la crise politique a freiné la mise en œuvre de l'Accord de paix d'août 2015, faute d'une approche structurelle du conflit, ce qui a eu pour résultat qu'une des parties a fui le pays et que le processus politique manque d'ouverture, remettant par là-même en question la légitimité des institutions de transition. À cela s'ajoute, la gravité de la situation économique du fait de la chute des prix du pétrole.

Nous sommes également préoccupés par la persistance des violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et sexiste, le recrutement continu d'enfants et, plus récemment, les déclarations incendiaires remplis de haine et d'incitation à la violence entre les différents groupes ethniques vivant au Soudan du Sud, ce qui pourrait donner lieu à un génocide, selon le Conseiller spécial du Secrétaire général, M. Adama Dieng.

De même, la crise humanitaire qui frappe le pays, comme en témoigne l'existence de plus de 2,6 millions de déplacés, dont plus d'un million de réfugiés dans les pays voisins, a été aggravée par les cas de violence survenus à Djouba pendant le mois de juillet. Au moins 4,8 millions de Sud-Soudanais sont en situation d'insécurité alimentaire, tandis qu'au cours des trois dernières années, la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans a augmenté de plus de 150 %.

Face à cette réalité dramatique, nous sommes convaincus que la MINUSS joue un rôle fondamental, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et son appui au processus politique et à l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous devons également garder à l'esprit les mauvaises conditions dans lesquelles opère la Mission sur le terrain, notamment les problèmes politiques, logistiques et opérationnels. Nous espérons que, dans le cadre du groupe d'appui technique, ces problèmes pourront être résolus rapidement entre la MINUSS et le Gouvernement provisoire d'union nationale, et non pas le « régime de Salva Kiir », comme le dit le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé en application de la résolution 2206 (2015) dans son récent rapport intérimaire (S/2016/963).

Par ailleurs, nous saisissons la présente occasion pour encourager la Mission à utiliser tous les moyens nécessaires pour éviter que les conditions de sécurité et de protection à l'intérieur des camps de civils à Bentiu, qui sont les plus importants au Soudan du Sud, ne donnent lieu à des incidents malheureux comme cela a été le cas à Malakal et à Djouba. Nous pensons qu'il serait possible d'introduire certaines des pratiques positives mises en œuvre dans d'autres zones, telles que la création d'une zone exempte d'armes autour du périmètre des camps.

Nous réaffirmons qu'il n'est pas possible de parvenir à une solution militaire au conflit qui sévit dans le pays et que nous devons unir nos efforts afin de revitaliser le processus politique. Par conséquent, nous réitérons avec force notre plein appui à tous les efforts et à toutes les initiatives qui pourraient aider l'ancien Président du Botswana, M. Festus Mogae, à la tête de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, l'ancien Président du Mali, M. Alpha Konaré, qui est le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, et l'Autorité intergouvernementale pour le développement de l'Afrique de l'est.

Nous convenons avec le Secrétaire général de la nécessité d'élaborer une stratégie politique claire pour régler le conflit au Soudan du Sud et dans la région de manière globale et de la nécessité de prévenir une escalade de la situation sur le terrain. Cette stratégie devrait être marquée par l'appropriation nationale et inclure des aspects tels que l'accord de cessation des hostilités, y compris la démilitarisation des principales villes du pays, compte tenu du fait que la saison sèche est bientôt et les troupes auront alors une plus grande capacité de se déployer sur le terrain. Il faut également continuer à chercher une solution politique

au conflit et adopter des mesures efficaces en matière de désarmement et de cantonnement des troupes.

Il faut aussi mettre en pratique des initiatives de réconciliation et de renforcement de la confiance entre les parties au conflit, afin de prévenir une nouvelle escalade et la commission d'atrocités de masse, et de favoriser un dialogue inclusif dans lequel toutes les voix, y compris celles des dissidents, peuvent être entendues et prises en considération. D'autre part, nous considérons d'une importance capitale l'application effective de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, y compris ses dispositions sur les questions de sécurité et de justice transitionnelle, afin de garantir, entre autres choses, que les personnes soient tenues responsables de leurs actes, et de rompre le cycle de l'impunité qui prévaut. C'est le seul moyen de mettre fin à la crise et de parvenir à une paix durable au Soudan du Sud.

Nous pensons aussi qu'il faut promouvoir des mesures de prévention et d'atténuation des conflits locaux, et favoriser les initiatives qui visent la réconciliation et la création d'un climat favorable à l'existence d'une culture de paix dans le pays, en particulier au niveau intercommunautaire.

En ce qui concerne la Force de protection régionale, nous réaffirmons que ses activités doivent avoir l'assentiment de l'État hôte et être en pleine conformité avec les principes fondamentaux des opérations de maintien de la paix. Nous sommes d'avis que le Gouvernement provisoire d'union nationale progresse dans cette direction, comme en témoigne sa récente communication au Conseil. Notre délégation estime donc que le Conseil de sécurité doit agir avec prudence, mais avec une totale détermination, dans sa gestion de la crise.

À cet égard, nous tenons à signaler que nous allons distribuer un dossier sur un projet de déclaration à la presse sur la situation au Soudan du Sud. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui des États membres de cet organe, à un moment où il est vital que le Conseil maintienne son unité afin d'avoir une influence positive qui permette de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui afflige ce pays africain frère.

Je voudrais, pour finir poser la question suivante à M. Dieng. Pourrait-il nous fournir des informations plus détaillées sur le plan d'action visant à prévenir la commission d'atrocités criminelles au Soudan du Sud et sur les éventuelles mesures prises par la Mission sur le terrain pour faire face à la propagation des discours de haine et d'incitation à la violence et à la discorde interethnique dans le pays?

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur cette question pressante. Je remercie Mme Ellen Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général, et M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, pour leurs exposés détaillés.

J'ai écouté les deux exposés avec beaucoup d'attention et d'inquiétude. Le Japon reconnaît que, bien que Djouba soit relativement calme à l'heure actuelle, la situation en matière de sécurité au Soudan du Sud dans son ensemble est très tendue, marquée par de nombreux affrontements armés et des meurtres de civils. Nous ne pouvons pas être tout simplement optimistes pour l'avenir et devons continuer à suivre de près la situation sécuritaire dans le pays.

Comme de nombreux orateurs avant moi l'ont souligné, la question est maintenant de savoir comment le Conseil de sécurité peut améliorer la situation. Notre crédibilité est en jeu. Quelles que soient les mesures prises, notre objectif ultime doit être de faire avancer le processus politique. Bien que la volonté des parties soit d'une importance primordiale, l'engagement des pays voisins est le facteur clef. La décision prise par le Kenya de retirer son contingent souligne plus encore l'importance du rôle des voisins du Soudan du Sud. De nombreux points du rapport spécial (S/2016/951) sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) sont utiles à cet égard. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies travaille en coordination avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), principaux acteurs soutenant le processus politique, de manière à mieux faciliter la mise au point du processus politique. Nous félicitons vivement le Secrétariat de ses efforts, menés en consultation avec l'Union africaine et l'IGAD, pour élaborer une stratégie politique globale visant à parvenir à une cessation des hostilités et à ramener les parties à un processus politique sans exclusive. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de la participation du Haut-Représentant de l'Union africaine, M. Konaré.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition de renforcer les patrouilles de la MINUSS dans les sites de protection des civils et d'améliorer la coopération avec les acteurs humanitaires. Il importe également

d’intensifier les échanges de la MINUSS avec les communautés et les autorités locales.

Après avoir écouté avec attention les observations de M. Dieng, nous sommes très préoccupés par la montée des tensions ethniques dans le pays. Dans le même ordre d’idées, la proposition de la Commission de l’Union africaine de créer une éventuelle force transhorizon pour répondre aux atrocités de masse a retenu notre attention. Nous espérons que de nouvelles consultations sur la question entre l’ONU et l’Union africaine, y compris des précisions sur la manière dont le projet de mandat de la force serait différent de celui de la Force de protection régionale de la MINUSS.

En tant que pays fournissant des contingents à la MINUSS, le Japon attache une très grande importance à la création d’un environnement qui permette de mener des activités efficaces en toute sécurité. À cet égard, nous appelons le Gouvernement provisoire d’union nationale à coopérer davantage et avec sérieux avec l’ONU. Le Japon espère sincèrement que le Soudan du Sud parviendra à instaurer la paix et la stabilité et avancera à grands pas sur la voie de son développement. Ami du Soudan du Sud, le Japon appuie le pays depuis son indépendance et a envoyé une unité du génie à la MINUSS. Le Japon continuera à l’avenir de contribuer à la paix et à la sécurité au Soudan du Sud.

Enfin, au nom du Gouvernement japonais, je tiens à remercier tout particulièrement Mme Ellen Løj de son travail acharné et de son dévouement sur le terrain dans un environnement extrêmement difficile.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier Mme Ellen Margrethe Løj de son exposé et de son travail à l’ONU, en particulier au Soudan du Sud. Je remercie également M. Adama Dieng de son exposé franc et clair sur les risques auxquels nous devons maintenant faire face au Soudan du Sud. Je vous remercie aussi, Monsieur le Président, de votre évaluation tout aussi honnête de la situation telle qu’observée par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Comme nous l’avons entendu, la situation au Soudan du Sud est épouvantable. L’accord de paix négocié l’année dernière est moribond, sinon mort. Aucun processus politique n’est mené, et les acteurs clefs ne sont pas disposés à prendre part à un tel processus avec sérieux. Il y a eu une terrible explosion de violence à Djouba en juillet, et les mesures prises par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont fait l’objet d’un rapport très critique de la part du Chef d’équipe de l’Enquête spéciale indépendante nommé par le Secrétaire général. Depuis, les forces de l’Armée populaire de libération du Soudan (APLS), l’APLS dans l’opposition et d’autres milices continuent d’avoir des accrochages les uns avec les autres et de piller le pays, commettant des atrocités les uns contre les autres et contre des civils innocents, au point que nous sommes maintenant alertés sur les risques réels d’une guerre civile totale et même de génocide.

La responsabilité de cet état de choses revient principalement aux dirigeants du Soudan du Sud, qui ont fait primer le pouvoir et l’enrichissement personnel sur les besoins des populations. Néanmoins, une part de responsabilité repose également sur ceux qui ont offert un refuge à ces personnes et à leurs avoirs, sur ceux qui ont fourni des armes pour alimenter une guerre aussi dévastatrice dans le pays le plus pauvre au monde, et même sur ceux qui ont empêché le Conseil de prendre des mesures efficaces face à une situation qui couvait depuis de nombreuses années. On nous prévient maintenant qu’une catastrophe bien réelle et grave se prépare au moment où la MINUSS est mal préparée pour y faire face. Comme nous le savons, la MINUSS opère dans un environnement rigoriste, aux prises avec de profonds problèmes systémiques et politiques et en constante évolution, confrontée à des changements au niveau des postes de direction, sur le terrain et même à New York, l’année prochaine.

On l’oublie parfois mais la MINUSS a quatre tâches principales : protéger les civils, surveiller les atteintes aux droits de l’homme et enquêter à ce sujet, mettre en place les conditions nécessaires à l’acheminement de l’aide humanitaire, et appuyer la mise en œuvre de l’accord de paix. Cependant, la seule tâche que la MINUSS ait vraiment été en mesure d’accomplir depuis plus de six mois est la première d’entre elles et, comme cela a été montré de manière cruelle, même cette tâche n’a pas été très bien accomplie sous pression.

La responsabilité première de la situation repose sur les parties sud-soudanaises, en particulier le Gouvernement, qui s’est servi de sa position de Gouvernement hôte et de sa force militaire pour empêcher la MINUSS d’exécuter son mandat. Que faire alors? Nous ne pouvons pas abandonner le Soudan du Sud mais nous ne pouvons pas non plus, comme par enchantement, provoquer un changement immédiat d’attitude des dirigeants sud-soudanais ou dans la

façon dont la MINUSS est constituée et opère. Malgré l'ampleur du problème, nous devons être concentrés et réalistes en ce qui concerne nos objectifs immédiats, jusqu'à ce que des mesures à plus long terme puissent être élaborées et mises en place.

Pour l'heure, nous devons d'abord entendre les mises en garde de M. Adama Dieng contre les risques de génocide et faire clairement comprendre aux dirigeants sud-soudanais qu'ils seront tenus pour responsables si la situation continue de se détériorer. Deuxièmement, nous devons mettre en œuvre sans tarder les recommandations du rapport de l'Enquête spéciale indépendante qui peuvent être appliquées immédiatement.

Le Conseil doit être informé régulièrement des nouveaux progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre, et le Secrétaire général et son équipe doivent veiller à ce que ces informations actualisées soient fournies. Nous devons également définir des directives et des attentes claires pour le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la force, et leur demander de faire en sorte que les composantes civile et militaire de la MINUSS œuvrent à l'appui de leurs activités respectives, en particulier s'agissant de l'exécution du mandat, des règles d'engagement et de comportement, et de l'emploi de la force.

Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont également une responsabilité partagée pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes systémiques à la MINUSS. Nous devons avoir des conversations plus franches les uns avec les autres afin de préciser quelles sont les attentes et faire ressortir les décisions de ne pas suivre les ordres prises par les pays fournisseurs de contingents. Nous devons également travailler avec les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents pour obtenir des informations sur les objectifs de référence et les violations de l'accord sur le statut des forces et afin de s'entendre sur la description des cas de non-respect.

Au niveau du Conseil, la communauté internationale et nous devons prendre des mesures pour que le Gouvernement sud-soudanais, et l'APLS en particulier, change de calcul afin de donner à la MINUSS la marge de manœuvre dont elle a besoin pour accomplir sa mission principale. Le Conseil doit faire clairement savoir, y compris par des sanctions ciblées et un embargo sur les armes, que le statu quo ne sera plus toléré.

L'argument selon lequel les sanctions doivent être liées à un processus politique afin d'être efficaces, ou qu'elles peuvent compliquer le processus politique, ne vaut, à notre avis, que quand la possibilité d'un processus politique est réalisable, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. En l'occurrence, à part faire reculer au moins l'importation d'armes, d'armes lourdes en particulier, l'objectif de l'embargo serait d'indiquer que la communauté internationale ne tolérera plus ce qui se passe au Soudan du Sud.

La Nouvelle-Zélande compte donc travailler avec les États-Unis d'Amérique et d'autres membres du Conseil à l'élaboration du projet de résolution annoncé.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre travail à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud à un moment particulièrement difficile. Nous tenons à remercier Mme Løj de ses efforts. L'Espagne lui exprime toute son appréciation, ses remerciements et sa reconnaissance pour son dévouement à la tête de la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) en vue de promouvoir la paix au Soudan du Sud.

Nous remercions également M. Dieng de sa visite opportune au Soudan du Sud et d'être venu faire part au Conseil de ses vues sur l'évolution de la situation dans le pays. Sa participation dans cette salle aujourd'hui était particulièrement utile et nécessaire compte tenu, comme il l'a signalé, du risque réel que des atrocités massives aient lieu dans le pays. Ce que vient de nous dire M. Dieng ne fait que réaffirmer qu'il est nécessaire d'agir immédiatement et de nous préparer à faire face à cette éventualité.

Comme nous le savons bien, en 2005, les dirigeants de la planète ont adopté le principe et la doctrine de la responsabilité de protéger précisément dans le but de prendre des mesures et d'apporter une aide dans des situations telle celle que M. Dieng vient de décrire. Je tiens à reprendre une des phrases qu'il a prononcées, à savoir que le génocide n'est pas un fait, c'est un processus. C'est à l'évidence aux autorités du Soudan du Sud et à tous les acteurs politiques et militaires du pays qu'il incombe au premier chef de faire cesser ce processus. Néanmoins, quand ces acteurs ne sont pas en mesure d'assumer leur responsabilité ou ne souhaitent pas le faire, c'est alors à la communauté internationale qu'il revient de répondre aux besoins de la population

qui se retrouvent menacée. C'est alors au système des Nations Unies et plus précisément au Conseil d'agir.

À cet égard, je soulignerai deux points. Premièrement, une responsabilité évidente doit être assumée par le système des Nations Unies et la Mission dirigée par Mme Løj – nous sommes parfaitement conscients que la capacité de la Mission d'assumer cette responsabilité est limitée. C'est pourquoi nous saluons tout particulièrement les efforts faits par l'ONU pour envisager, conjointement avec l'Union africaine, des moyens possibles de parvenir à une solution. Ces options comprennent, naturellement, des mécanismes qui visent à garantir le déploiement d'une force de protection régionale ou d'autres options en sus de la force « au-delà de l'horizon » mentionnée dans le rapport (S/2016/951), que nous considérons comme une initiative intéressante. Néanmoins, compte tenu du fait que la protection des civils doit être notre priorité absolue, nous espérons que les interactions avec l'Union africaine déboucheront sur des plans et des propositions clairs et précis et, cela va sans dire, viables et réalistes.

L'un des éléments clefs pour faire en sorte que Mme Løj puisse s'acquitter de ses fonctions est la nécessité de garantir la liberté de circulation du personnel de la MINUSS, comme on l'a dit à de nombreuses reprises dans cette salle. Sans la liberté de circulation, il lui est impossible d'assurer un suivi de la situation ou de s'acquitter de son mandat. Les restrictions imposées à la Mission sont totalement inacceptables. Comme l'a indiqué Mme Løj, les garanties de sécurité offertes par les autorités sud-soudanaises doivent se traduire par de véritables mesures dans la pratique. Il est nécessaire de rétablir la confiance entre la Mission et les autorités sud-soudanaises. À cette fin, il est indispensable que les autorités sud-soudanaises agissent de bonne foi dans leurs relations avec l'ONU et le Conseil de sécurité, et nous espérons qu'elles le feront.

Dans tous les cas, il est vrai que les efforts de la Mission ne dépendent pas seulement de tiers. La Mission doit elle aussi assumer une part de responsabilité. C'est pourquoi il est nécessaire de continuer à appliquer les enseignements tirés des incidents de Malakal ainsi que des violents affrontements survenus en juillet afin de veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas. Nous réaffirmons donc notre appui à toute mesure qui permettra de remédier aux erreurs possibles et de faire répondre de leurs actes les responsables, le cas échéant.

En outre, une partie de la responsabilité de protéger le peuple sud-soudanais incombe au Conseil. Nous devons nous y consacrer dès à présent. En décembre, nous devrons examiner le mandat de la MINUSS. Nous nous félicitons des propositions présentées dans le rapport ainsi que des objectifs ambitieux fixés pour la Mission, notamment le renforcement de la protection des civils, la garantie de l'accès humanitaire, l'amélioration de la protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles. Nous sommes pleinement conscients, comme nous l'avons déjà dit, des difficultés rencontrées par la Mission pour assurer la protection des civils situés en dehors des camps.

Dans tous les cas, nous sommes très intéressés par certains des éléments présentés dans les rapports et par certaines idées novatrices visant à garantir ou améliorer cette protection, telles que les patrouilles à pied afin de prévenir la violence sexuelle dans les zones entourant les camps de la MINUSS, ainsi que l'idée d'étudier des mesures plus novatrices, comme la protection des civils non armés par la société civile, ce qui se produit déjà dans certaines régions du pays avec un certain succès.

Deuxièmement, je voudrais évoquer une autre responsabilité du Conseil, à savoir la nécessité de renforcer les capacités de la Mission et de la Représentante spéciale afin de mieux appuyer le processus politique. Comme nous l'avons réaffirmé, il ne fait aucun doute que nous devons faire un effort collectif pour relancer le dialogue et promouvoir la participation de tous au processus politique. À cet égard, le Conseil pourrait examiner d'autres types d'outils à sa disposition, comme par exemple, l'application de sanctions individuelles de manière à ce que les personnes qui ont les moyens de changer le cours des événements y réfléchissent à deux fois avant de se faire l'avocat de la haine ou de la division.

Parmi les autres outils à la disposition du Conseil figure la possibilité d'imposer, enfin, un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Nous nous félicitons particulièrement que la délégation des États-Unis ait réaffirmé son intention de proposer au Conseil d'établir un embargo sur les armes. Cela fait plus d'un an, presque deux, que l'Espagne insiste sur la nécessité d'une telle mesure.

Nous pensons, comme le représentant du Royaume-Uni vient de le dire, que l'imposition d'un embargo sur les armes n'est pas ni n'a jamais été un levier politique. Il s'agit, au contraire, d'un outil qui vise à réduire la violence sur le terrain. Il permettrait de limiter l'utilisation d'armes lourdes et de réduire le risque d'une escalade du conflit. Par-dessus tout, nous

sommes convaincus que le fait d'avoir moins d'armes dans le pays créerait un environnement plus propice au dialogue politique sans exclusive qui fait si cruellement défaut et qui est la seule solution pour ce pays au bord du précipice.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés.

L'évolution récente de la situation au Soudan du Sud reste complexe. D'une part, la situation en matière de sécurité à Djouba s'améliore. Le Président Salva Kiir continue de mettre en œuvre le Communiqué commun (S/2016/776, annexe) publié par le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais et le Conseil de sécurité. Il a accepté la participation de contingents des pays voisins concernés à la Force de protection régionale. En outre, l'Assemblée législative nationale provisoire a entamé ses travaux et la Commission mixte de suivi et d'évaluation a organisé un atelier sur la mise en place d'un cessez-le-feu permanent et d'arrangements transitoires de sécurité. D'autre part, la situation générale au Soudan du Sud demeure sombre, l'acheminement de l'aide humanitaire étant entravé par de nombreuses difficultés. La communauté internationale doit continuer d'apporter son concours dans les domaines suivants. Premièrement, il est nécessaire de continuer à promouvoir un processus politique visant à régler le conflit au Soudan du Sud. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire en sorte que toutes les parties sud-soudanaises reprennent la mise en œuvre du règlement politique et de l'accord de paix en vue de résoudre les différends par le dialogue et la négociation, dans le cadre d'un effort concerté pour instaurer la paix, la stabilité et le développement au Soudan du Sud.

La Chine appuie tous les moyens qui visent à renforcer la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans les domaines des bons offices, de la protection des civils et de l'appui à l'acheminement de l'aide humanitaire, afin de résoudre les problèmes rencontrés dans le processus de coopération avec le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais par le biais d'un dialogue patient et de consultations. Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer la pleine participation des organisations régionales et sous-régionales. La Chine a toujours appuyé le règlement des problèmes africains par les Africains eux-mêmes avec leurs propres méthodes. Elle soutient le rôle de chef de file joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le règlement de la question sud-soudanaise. L'ONU doit accroître son appui au Président de la Commission mixte, M. Festus Mogae, et au Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, M. Alpha Oumar Konaré, de façon à améliorer la coopération et la coordination mutuelles afin de créer des effets de synergie dans le règlement politique du problème sud-soudanais.

Troisièmement, la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil doit bénéficier de l'appui et de la coopération du Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais. Ce dernier s'est engagé à mettre en œuvre le communiqué commun publié avec le Conseil de sécurité ainsi que la résolution 2304 (2016). Il s'est également engagé à aider la MINUSS à s'acquitter pleinement de son mandat et à faciliter le travail des acteurs humanitaires.

Le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais a accepté le déploiement de contingents éthiopiens, rwandais et kényans au sein de la force de protection régionale et a convenu de discuter des sites de leur cantonnement avec la MINUSS. Le Conseil de sécurité et les parties concernées doivent saisir cette occasion pour encourager le Gouvernement provisoire à promouvoir des consultations avec toutes les parties concernées et à mettre en œuvre le communiqué commun et les résolutions pertinentes du Conseil afin de promouvoir de concert la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

Quatrièmement, la Chine félicite l'Ambassadeur Seck du rôle de chef de file qu'il a joué dans la conduite des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud et a pris note du rapport intérimaire présenté par le Groupe d'experts au Comité des sanctions (S/2016/963). La Chine prie instamment le Groupe à respecter strictement le mandat du Conseil et à mener ses travaux objectivement et équitablement en présentant des recommandations concrètes au Comité des sanctions concernant le Soudan du Sud.

Dans la situation complexe d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit envoyer de nouveaux signaux positifs à toutes les parties sud-soudanaises et les encourager à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre l'accord de paix. Le Conseil doit faire preuve de prudence pour ce qui est de l'imposition de sanctions afin d'éviter de compliquer la situation.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Mme Ellen Løj, de son exposé et de son travail actif à son poste. Nous lui souhaitons le meilleur.

Nous prenons également note de la lettre datée du 9 novembre, du récent rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2016/950), du rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2016/951), du rapport intérimaire du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (S/2016/963), et de votre déclaration, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Nous notons les recommandations du Secrétaire général sur le mandat de la Mission, dans lesquelles il est question de la priorité donnée à la promotion du processus de paix et à la normalisation de la situation dans la zone de sécurité. Cela signifie que les soldats de la paix doivent fournir au appui renforcement des capacités aux structures de pouvoir au Soudan du Sud. Ces propositions sont compatibles avec notre propre approche. Nous estimons que l'amélioration de la situation humanitaire et de la situation des droits de l'homme dans le pays passe par un règlement durable fondé sur l'ouverture.

À l'appui du processus politique inclusif et de la réconciliation nationale, nous accueillons avec satisfaction l'amnistie annoncée par le Président Salva Kiir pour les partisans de Riek Machar qui ont pris part aux affrontements armés de Djouba en juillet et qui se trouvent actuellement en République démocratique du Congo. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il estime que le renforcement des capacités de maintien de la paix de la Mission, y compris le déploiement de la Force de protection régionale, n'est pas la panacée à tous les maux du pays.

S'agissant de l'application de la résolution 2304 (2016) et du communiqué conjoint entre le gouvernement provisoire d'union nationale et le Conseil de sécurité, en date du 4 septembre (S/2016/776, annexe), nous constatons certains progrès, qui témoignent du caractère constructif des négociations en cours avec Djouba. En particulier, les Sud-soudanais ont accepté d'accueillir des contingents kényans, éthiopiens et rwandais. Ce n'est pas de leur faute si, du fait des mesures hâtives et malavisées du Secrétariat, dont nous avons tous connaissance, Nairobi a refusé d'envoyer un nouveau contingent au Soudan du Sud et procède actuellement au retrait du contingent qui y était déployé. Il y a toutefois plus encourageant avec la lettre du 15 novembre, où figure le texte du projet d'accord entre Djouba et la Mission pour ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions du communiqué du 4 septembre.

Nous remercions M. Dieng de son exposé. Nous partageons ses préoccupations au sujet de la multiplication, au Soudan du Sud, des déclarations et agissements qui visent tel ou tel groupe ethnique. Nous observons que ces déclarations sont souvent le fait de différents types de groupes armés et criminels et d'éléments indisciplinés de diverses structures de pouvoir. Nous devrions donc nous abstenir d'y voir les manifestations d'une politique intentionnelle, d'autant plus que certaines parties ont tendance à exploiter la réaction émotionnelle de la communauté internationale face à la situation réellement difficile et dramatique qui a cours au Soudan du Sud. Il en va ainsi des collègues qui font référence à cette situation pour justifier leurs appels au renforcement du régime de sanctions contre ce pays, y compris l'imposition d'un embargo sur les armes par le Conseil de sécurité.

Notre position à cet égard n'a pas changé. Nous estimons que la mise en œuvre d'une telle recommandation n'aiderait pratiquement en rien à régler le conflit. Par ailleurs, de nouvelles sanctions risqueraient de compliquer encore la relation entre le pays hôte, les soldats de la paix et la communauté internationale. De manière générale, infliger maintenant des sanctions ciblées aux dirigeants sud-soudanais serait le comble de l'irresponsabilité. Quelqu'un tient probablement beaucoup à voir le Président Kiir connaître le sort de Kadhafi, contre qui des sanctions avaient également été prononcées.

Dans la lettre du Secrétaire général datée du 9 novembre, nous n'avons rien noté qui conclue à ce que le Gouvernement empêcherait le déploiement de la force de protection régionale au Soudan du Sud. Bien au contraire, on constate une évolution positive sur ce point. Dès lors, même si nous suivions la logique formelle de la résolution 2304 (2016), qui a d'ailleurs reçu l'appui de nos collègues occidentaux, il serait prématuré pour le Conseil de sécurité de réintroduire un embargo sur les armes contre le Soudan du Sud.

Concernant les sanctions contre le Soudan du Sud, il n'y a une fois encore aucune unité entre les pays africains, y compris les États voisins. Ce manque

d'unité pourrait compromettre l'efficacité d'éventuelles restrictions. Nous en voyons l'illustration dans le cas de plusieurs pays africains, dont la République centrafricaine, où les sanctions, y compris les embargos sur les armes, ne fonctionnent pas. Du reste, nous n'avons pas non plus trouvé d'appel à prendre de nouvelles sanctions dans le communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 19 septembre, pas plus que dans la déclaration de ses membres après leur visite à Djouba à la fin du mois d'octobre. Nous attirons sur ce point l'attention des collègues qui ne font mention que des décisions de l'Union africaine qu'ils jugent utiles.

Il y a autre chose qu'il faut dire. L'Union européenne applique officiellement un embargo sur les armes à l'encontre du Soudan du Sud, mais les experts des Nations Unies confirment qu'un réseau d'acheminement d'armes à destination du Soudan du Sud opère depuis des pays européens; l'embargo de l'Union européenne ne fonctionne donc pas. Qu'est-ce qui nous garantit alors qu'un embargo de l'ONU fonctionnerait? Soit dit en passant, nous sommes surpris par la politique du deux poids, deux mesures appliquée par certains collègues, qui plaident activement pour un embargo sur les armes contre le Soudan du Sud alors même que leurs propres nationaux et entreprises participent à la fourniture d'armes à ce pays.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie les exposés donnés par Mme Ellen Løj et M. Adama Dieng et celui qu'a fait l'Ambassadeur Fodé Seck en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. À la lumière de ces exposés, la Malaisie est profondément préoccupée par le conflit prolongé et la détérioration du climat politique, des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Soudan du Sud. Les intervenants ont décrit en détail l'exacerbation de la crise, la résurgence des violences, la montée des tensions interethniques, le risque de génocide et la gravité de la situation humanitaire.

Malgré les maints efforts déployés par le Conseil pour exhorter les parties au conflit à trouver une solution politique, le Soudan du Sud continue malheureusement de glisser dans le chaos. Étant donné que les États sont responsables au premier chef de protéger leur population, nous engageons instamment le Gouvernement provisoire du Soudan du Sud à tout mettre en œuvre pour protéger son peuple et à donner de toute urgence la priorité au bien-être, à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble des citoyens sud-soudanais, indépendamment de leur origine ethnique et de leur affiliation politique. Les dirigeants nationaux doivent s'élever au-dessus des politiques étroites de division et de préférence ethnique pour promouvoir l'unité de tous les Sud-soudanais.

Comme des orateurs précédents l'ont souligné à raison, un processus politique inclusif et une entreprise de réconciliation nationale constituent la seule manière légitime de rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Tout appel aux armes ne ferait que prolonger encore le conflit, ce qui se traduirait par plus de morts et de destruction. Malgré l'impasse politique et la situation d'enlisement où se trouve la mise en œuvre de l'accord de paix, l'esprit d'initiative et la solidarité dont font preuve les partenaires régionaux, en particulier la Commission mixte de suivi et d'évaluation, présidée par l'ancien Président du Botswana, M. Mogae, pour faciliter le dialogue et redonner de la vigueur au processus de paix continuent de donner des raisons d'espérer. Il est impératif que le Conseil de sécurité maintienne son concours à ces efforts de médiation, ainsi que sa collaboration avec les partenaires régionaux, dont l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union européenne, pour favoriser une prise en charge globale de la situation au Soudan du Sud.

La Malaisie a toujours été fermement attachée et conserve invariablement son soutien aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme moyen de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui sans réserve à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et saluons les hommes et les femmes de la Mission, qui continuent d'opérer sous une pression considérable et dans des circonstances difficiles. La MINUSS doit s'acquitter efficacement de son mandat. C'est de la plus haute importance, en particulier dans les circonstances qui règnent actuellement au Soudan du Sud. Il est également capital que les autorités et les forces armées sud-soudanaises intensifient leurs efforts visant à renforcer la coopération aux fins de l'application diligente de la résolution 2304 (2016), y compris s'agissant d'achever le règlement des questions en suspens qui concernent la création et le déploiement de la force de protection régionale.

Dans le même temps, il est aussi crucial que les parties engagent des discussions plus approfondies en vue de lever toute incompréhension et d'aplanir leurs divergences. Par exemple, la MINUSS voit une

obstruction à ses opérations dans la demande qui tend à ce que du personnel de liaison du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance participe à ses convois, tandis que les autorités sud-soudanaises considèrent la proposition comme une mesure positive destinée à faciliter les mouvements de la Mission et son accès à des zones difficiles.

À l'évidence, davantage peut et doit être fait pour rehausser le niveau de confiance entre la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les autorités sud-soudanaises. Au sein de la MINUSS, nous espérons que l'équipe spéciale mise en place par le Secrétariat pourra mettre rapidement en œuvre les recommandations de l'Enquête spéciale indépendante en vue de rétablir la crédibilité de la Mission.

Nous remercions l'Ambassadeur Fodé Seck pour la grande compétence avec laquelle il dirige le Comité créé par la résolution 2206 (2015) sur le Soudan du Sud. La Malaisie continuera de travailler en étroite coopération avec le Comité et de lui accorder son appui, car nous considérons que son travail fait partie intégrante du soutien au processus de paix et de notre objectif collectif de rétablir une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud.

Enfin, étant donné que Mme Løj approche de la fin de son mandat de Représentante spéciale du Secrétaire général et de Chef de la MINUSS, qui interviendra à la fin de ce mois, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour la remercier très sincèrement de ses efforts et de son dévouement inlassables dans l'exercice de ses attributions ces deux dernières années. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Mme Gueguen Mohsen (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général au Soudan du Sud, Mme Ellen Løj, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, et vous-même, en tant que Président du Comité de sanctions sur le Soudan du Sud, pour vos présentations. Je tiens également à saluer particulièrement l'action de Mme Løj à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) au cours de ces deux dernières années, dans des conditions particulièrement difficiles.

La gravité de la situation telle qu'elle vient de nous être décrite justifie pleinement que nous intervenions tous aujourd'hui en séance publique. La France est profondément préoccupée par les risques de nouvelle escalade de la violence au Soudan du Sud. Depuis l'ouverture du conflit il y a près de trois ans, les populations civiles y ont été victimes de violences et d'exactions inqualifiables. Des hommes, des femmes, des enfants ont été exécutés, assassinés, violés, mutilés, enlevés. La violence s'est propagée dans de nombreuses régions du pays. Au combat entre les deux parties au conflit se sont ajoutés des conflits intercommunautaires, des violences à caractère ethnique et des attaques de groupes armés.

Alors que ce constat est déjà bien sombre, le Soudan du Sud risque aujourd'hui de s'abîmer à nouveau dans une nouvelle spirale de la violence. Le Secrétaire général, comme le Groupe d'experts du Comité de sanctions et M. Dieng lui-même ont tiré la sonnette d'alarme. Ils nous ont alertés sur les appels à la haine et les incitations au meurtre, qui font craindre le pire. Ils ont attiré notre attention sur le risque d'escalade de la violence, en particulier sur des lignes ethniques, pouvant déboucher sur des violences massives.

Le Conseil de sécurité ne peut pas rester sourd face à de tels risques. Comme M. Dieng l'a souligné, une telle spirale de la violence n'est pas inéluctable. Elle peut donc être empêchée. Les populations du Soudan du Sud ne sauraient être abandonnées à un tel sort. Elles sont en danger, et nous devons leur apporter le secours nécessaire. Le Conseil de sécurité doit donc se mobiliser pour prévenir une telle descente du Soudan du Sud dans le chaos. I1 ne peut ni ne doit rester les bras croisés. I1 doit agir, au nom de sa responsabilité au titre de la Charte des Nations Unies. Il doit prendre les mesures qui s'imposent.

Tout d'abord, la mise en place d'un embargo sur les armes est désormais urgente. L'afflux continu au Soudan du Sud d'armes légères comme lourdes nourrit le conflit et facilite la commission de violences à l'encontre des civils. Nous devons tout faire pour tarir ces flux d'armes. La France appelle à l'imposition d'un tel embargo depuis longtemps; nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pu en décider plus tôt. Mais il est encore temps. Nous soutenons la proposition des États-Unis et appelons les membres du Conseil à ne plus tergiverser.

Ensuite, la reprise du processus politique est une condition indispensable pour restaurer l'espoir au Soudan du Sud. Ce conflit ne peut connaître de solution militaire; tout règlement ne peut être que politique. Les parties doivent donc de toute urgence s'engager à cesser les hostilités. Elles doivent s'engager dans un dialogue inclusif qui puisse permettre de stabiliser

la gouvernance du pays, et d'avancer vers la sortie de crise. Nous saluons à ce titre le rôle actif joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et par l'Union africaine depuis le début de la crise pour favoriser une solution politique. I1 est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de redoubler d'efforts dans ce but. Les Nations Unies peuvent y contribuer, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité doit également jouer son rôle en soutenant ces efforts. Nous devons également être prêts à rappeler à ceux qui tentent de faire obstacle aux initiatives de paix que le Conseil est prêt à prendre les mesures nécessaires à leur encontre.

Enfin, la MINUSS doit être en mesure d'accomplir son mandat. Nous condamnons fermement les attaques perpétrées contre la Mission ainsi que contre les acteurs humanitaires. Les obstacles mis à l'accès de la MINUSS aux populations vulnérables sont inacceptables. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais, ainsi que toutes les parties au conflit, à garantir la pleine liberté de mouvement de la MINUSS. Le Gouvernement sud-soudanais doit également respecter ses engagements et assurer le bon déploiement de tous les contingents de la Mission, y compris la Force de protection régionale, ainsi que de leur matériel.

Je souhaite également réitérer le plein soutien de la France à la MINUSS, qui met en œuvre son mandat de protection des civils dans ce contexte particulièrement difficile. Nous saluons à cet égard les efforts déployés par le Secrétariat pour tirer les leçons des insuffisances qui ont été constatées face à la flambée de violences qu'a connue Djouba début juillet dernier. Nous saluons et soutenons l'engagement du Secrétariat à mettre en œuvre les recommandations formulées, dans les meilleurs délais. Le Conseil doit soutenir ces efforts.

Les populations civiles au Soudan du Sud souffrent depuis trop longtemps de la guerre qui semble, pour elles, sans fin. Aujourd'hui, cette situation pourrait encore s'aggraver. Il est de la responsabilité du Conseil de se mobiliser pour empêcher le Soudan du Sud de sombrer encore davantage dans la spirale de la violence. I1 est temps d'agir.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres délégations pour remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs mises à jour utiles. En outre, je tiens en particulier à rendre un hommage sincère à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Løj, pour son service dévoué à la tête de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), dont j'ai eu le privilège d'être le témoin au Soudan du Sud lors de la mission la plus récente du Conseil de sécurité. À la lumière des informations que nous venons d'entendre, je tiens à souligner trois éléments principaux.

Premièrement, nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration rapide des conditions de sécurité au Soudan du Sud. Comme nous venons de l'entendre, la violence s'intensifie dans les États de l'Équatoria, du Bahr el-Ghazal occidental, du Haut-Nil et de l'Unité, où des acteurs armés de tous bords attaquent systématiquement des civils et commettent des violences et atteintes sexuelles et autres violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme nous venons de l'apprendre, pendant la présente séance des combats auraient éclaté dans l'État de l'Unité entre des forces militaires et des combattants fidèles à Riek Machar et auraient fait au moins 15 morts. Je continue de craindre que nous ne puissions exclure une nouvelle escalade de la violence à la fin de la saison des pluies, ce mois-ci.

L'Ukraine prend également très au sérieux les informations faisant état de la recrudescence de tensions ethniques et de la propagation de discours de haine, d'hostilité et d'incitation à la violence. À cet égard, nous pensons que la visite au Soudan du Sud du Conseiller spécial, M. Adama Dieng, a été extrêmement opportune. Nous appuyons ses propositions et le prions de continuer de suivre la situation sur le terrain et d'en tenir le Conseil de sécurité pleinement informé. La détérioration de la situation sécuritaire a causé des déplacements massifs, plus d'un million de Sud-Soudanais ayant cherché refuge dans des régions plus sûres du pays ou dans des pays voisins. Près de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire constante. Tout cela souligne la nécessité pressante d'une cessation immédiate des hostilités et d'une pleine mise en œuvre du cessez-le-feu. Nous sommes tout à fait d'accord avec Mme Ellen Løj : il faut faire taire les armes à feu. J'ajouterai seulement qu'il faut aussi les empêcher d'affluer au Soudan du Sud. Dans ce contexte, nous sommes prêts à travailler sur la proposition pertinente de la délégation des États-Unis.

La persistance des combats indique que les parties espèrent encore atteindre leurs objectifs par des moyens militaires, alors que le processus politique est manifestement la seule voie réaliste vers la paix et la stabilité au Soudan du Sud. C'est pourquoi nous exhortons les parties à immédiatement reprendre la mise en œuvre de l'accord de paix, en toute bonne foi et sans condition préalable. Cela implique que toutes

les parties recommencent à participer aux travaux du Gouvernement provisoire et à promouvoir les mesures propices au rétablissement de la confiance et de la réconciliation.

En cette période ô combien critique, il est primordial que l'ONU, et en particulier la MINUSS, continue de prêter assistance au peuple sud-soudanais. Au cours du mois écoulé, nous avons constaté un certain progrès dans l'élimination des obstacles qui entravent la capacité de la Mission d'appliquer son mandat, mais de nombreuses restrictions persistent toujours, en particulier celles qui pèsent sur la liberté de circulation et sur l'accès humanitaire. À cet égard, nous appelons le Gouvernement provisoire à respecter ses engagements au titre de l'accord sur le statut des forces et à honorer l'intégralité des dispositions pertinentes du communiqué commun du 4 septembre, entériné par le Conseil à Djouba. L'Ukraine estime que le déploiement et la mise en œuvre de la Force de protection régionale, tels qu'envisagés dans la résolution 2304 (2016), contribueraient à la stabilisation du Soudan du Sud.

Nous nous félicitons que le Gouvernement provisoire et le Secrétariat se soient entendus sur les pays appelés à fournir des contingents. À cet égard, ma délégation attend avec impatience que soient conclus les préparatifs au déploiement et que les contingents arrivent. Il est tout aussi primordial que le Gouvernement provisoire coopère sans réserve avec la MINUSS aux fins de la mise en service de la Force de protection régionale.

Pour résumer, il nous semble que les conditions requises pour la stabilisation de la situation au Soudan du Sud sont : la cessation des hostilités, la reprise de l'application de l'accord de paix, l'élimination des obstacles qui empêchent la MINUSS de faire son travail, et le déploiement de la Force régionale de protection.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de leurs exposés, et tout particulièrement M[me] Ellen Løj de son service et des efforts qu'elle a déployés, dans un contexte très difficile et très éprouvant, pour aider le peuple sud-soudanais à parvenir à une paix durable après des années de conflit. Nous lui présentons tous nos vœux de succès dans ses entreprises futures.

Cinq années après la proclamation de l'indépendance du Soudan du Sud, et au terme de 20 mois de conflit, les parties sud-soudanaises ont signé un accord de paix facilité par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, lequel accord a été entériné par l'Union africaine et la communauté internationale. Aujourd'hui, dans le sillage des incidents survenus à Djouba entre le 8 et le 11 juillet, la situation a empiré. La mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix est interrompue et, au lieu d'un dialogue renforcé, nous avons constaté, ce dernier mois, la résurgence de propos haineux et d'incitations à la violence.

La communauté internationale doit envoyer un signal clair aux autorités sud-soudanaises. Premièrement, ces dernières doivent honorer leur responsabilité de protéger la population civile. Deuxièmement, elles doivent être informées du fait que la communauté internationale ne tolérera pas la commission d'actes de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité au Soudan du Sud. Troisièmement, les auteurs de tous les actes de violence, en particulier de violence ethnique et/ou sexuelle, devront répondre de ces actes.

En tant que communauté internationale, nous avons également la responsabilité de relancer l'accord de paix au Soudan du Sud, car il est l'instrument juridique signé par les parties et leurs partenaires internationaux. À cet égard, nous pensons qu'un embargo sur les armes n'est pas une solution au conflit. Les efforts de la communauté internationale doivent inviter les parties à davantage de dialogue et d'ouverture. Tout en prenant acte des mesures importantes qui ont été prises par le Gouvernement provisoire d'union nationale du Soudan du Sud concernant la mise en service de la Force régionale de protection autorisée par le Conseil de sécurité, nous regrettons toutefois toutes les violations de l'accord sur le statut des forces, ainsi que les obstacles qui font que la Mission a encore plus de difficultés à s'acquitter de son mandat.

Je voudrais poser une question à M. Dieng. Compte tenu des difficultés inhérentes au déploiement des 4 000 soldats de la Force régionale de protection, que penserait-il d'une augmentation des effectifs non armés de protection des civils qui protègent actuellement les civils dans 10 sites à travers le pays, notamment sur les sites de Bentiu, Malakal et Djouba?

Monsieur le Président, nous vous félicitons de tous les efforts que vous avez déployés en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, et nous accueillons favorablement votre initiative de vous rendre au Soudan du Sud et dans d'autres pays de la région. Il importe de nouer des contacts avec les

autorités du Soudan du Sud et les diverses autres parties prenantes afin de corriger les perceptions erronées du rôle du Comité. D'un autre côté, nous regrettons que le Groupe d'experts qui appuie le Comité produise des rapports biaisés, déséquilibrés, controversés et contredits par les rapports publiés par d'autres organes de l'ONU. Il convient malheureusement de noter que, pour le Groupe d'experts, l'accord de paix s'est d'ores et déjà effondré et que le Gouvernement provisoire d'union nationale est qualifié de « régime », avec toutes les connotations négatives et biaisées que ce terme véhicule.

Nous pensons qu'il est de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité, d'aider le peuple sud-soudanais à surmonter les difficultés actuelles et de l'accompagner sur la voie qui le mènera à une paix durable. L'Angola est pleinement attaché à ces objectifs.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Dieng pour qu'il réponde aux questions qui lui ont été posées.

M. Dieng : Je répondrai d'abord à la question posée par le représentant du Venezuela, s'agissant donc des mesures qui pourraient être prises en vue de faire baisser la tension qui prévaut.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais d'emblée indiquer que, en étroite coopération avec mon collègue Hervé Ladsous, nous avions mis en place, avant même mon déplacement au Soudan du Sud, un groupe de travail chargé d'étudier les mesures à prendre pour prévenir une nouvelle escalade de la violence. Pendant mon séjour au Soudan du Sud, j'ai proposé à titre de mesure d'aide, en commençant au niveau local dans l'État de la rivière Yei – où, comme je l'ai indiqué et comme cela a été confirmé par presque tout le monde, la situation se détériore – de faciliter un dialogue avec les responsables communautaires et les chefs religieux. Ce dialogue nous semblait extrêmement important.

Il nous a aussi semblé qu'il était important d'élaborer un plan de communication au Siège pour mieux sensibiliser la région et le monde sur le risque d'atrocités de masse au Soudan du Sud. D'ailleurs, comme je l'ai indiqué dans mon exposé, j'espère – et je l'ai dit à mes collègues de l'équipe de pays des Nations Unies lorsque je me trouvais là-bas – qu'ils aideront aussi à assurer, avec l'aide du personnel sur le terrain, un suivi quotidien de toutes les incitations et de tous les cas de discours haineux, notamment dans les langues locales, afin qu'ils puissent collecter des données très précises concernant ces messages.

Il nous a aussi semblé qu'il était très important de collaborer davantage avec l'Union africaine et les pays de la région, et je suis très heureux, Monsieur le Président, de savoir que vous vous rendrez dans la région en décembre. D'ailleurs, le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et ancien Président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, est très préoccupé par cela et sera à Djouba lui-même dans les jours qui viennent pour étudier la question. Je pense que nous devons lui fournir tout l'appui possible, et je l'ai déjà alerté et pris contact avec le bureau de M. Mogae, Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, et je les ai encouragés à faire le déplacement à Djouba. Le cas échéant, nous envisageons d'activer le mécanisme de l'Union africaine – le Groupe des Sages – pour discuter d'autres initiatives. Étant donné la gravité de la situation, nous pensons aussi demander au Secrétaire général – en comptant sur votre aide, Monsieur le Président, et celle de tous les membres du Conseil de sécurité – de convoquer une réunion de haut niveau pour examiner la situation.

J'ai aussi exhorté Riek Machar lui-même à assumer clairement sa part de responsabilité. Tout bien considéré, tout cela dépend bien entendu essentiellement des Sd-Soudanais eux-mêmes, et la responsabilité principale incombe au Soudan du Sud. Comme je l'ai rappelé aux autorités quand j'étais là-bas, c'est le Président Salva Kiir qui est responsable du maintien de l'ordre. Il n'est le Président ni des Dinka ni des Nuer, il est le Président de tous les Sud-Soudanais et le père de la nation. Je lui ai même demandé d'expliciter le discours qu'il a prononcé le 19 octobre, de rassurer le peuple qu'il n'entendait pas se rendre dans l'Équatoria pour les combattre. J'ai aussi offert de fournir deux enquêteurs pour aider l'appareil judiciaire sud-soudanais à commencer à enquêter sur les allégations de crimes commis dans l'État du fleuve Yei. Au bout du compte, les gens ont besoin d'être rassurés, sinon ils continueront de fuir le pays, et il nous faut mettre fin à cette situation.

Concernant la question soulevée par l'Ambassadeur de l'Angola, il est clair que le déploiement de 4000 éléments de la Force de protection régionale est une chose, mais au final, après avoir recruté et déployé 4000 soldats ou même davantage, cela ne réglera pas le problème sur le terrain. Ce dont nous avons désespérément besoin, et j'ai insisté là-dessus quand j'étais à Djouba, c'est d'un processus réellement

inclusif. En définitive, avec tout le débat qu’a suscité le remplacement de Riek Machar par Taban Deng Gai, et quelle que soit l’interprétation qu’on peut en faire – et l’homme doit être inclus – le plus important ce ne sont pas les personnalités mais c’est d’associer la société civile et tout le monde au processus. J’ai parlé aux anciens des Équatorias, et c’est l’une des raisons pour lesquelles j’ai dit à un certain moment – quand j’étais là-bas – qu’on pouvait toujours espérer garantir cela. Mais ce que je peux dire c’est que dans les discussions avec certains de ces acteurs, on pouvait ressentir de la haine, et nous devons apaiser la situation.

Mais, malheureusement, le plus préoccupant c’est la quantité d’armes en circulation. Beaucoup de jeunes en ont et font tout ce qu’ils peuvent pour essayer de survivre. Parce que le pays est divisé partout, pas seulement à Yei. C’est pourquoi je dois dire que

(*l’orateur reprend en français*)

la situation est très grave au Soudan du Sud et il est temps, il est urgent, d’agir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre présidence du Conseil pour ce mois et je vous assure notre pleine coopération durant le reste de votre présidence. Je voudrais aussi remercier de leurs exposés Mme Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Cheffe de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); et M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. Je vous remercie aussi, Monsieur l’Ambassadeur Fodé Seck, du Sénégal, pour l’exposé que vous avez fait en votre qualité de Président du Comité crée par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je voudrais tout d’abord vous remercier ainsi que les membres du Conseil de cette occasion qui m’est donnée de faire connaître nos vues concernant la lettre datée du 9 novembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et concernant ses rapports sur la situation en matière de sécurité et au plan humanitaire au Soudan du Sud (S/2016/950) et sur le rôle des Nations Unies au Soudan du Sud (S/2016/951). Les rapports contiennent des allégations dont l’exactitude est discutable; notre intention n’est pas de les contester mais simplement de permettre au Conseil et à toutes les parties concernées d’avoir une meilleure compréhension des causes profondes des problèmes afin que nous puissions leur apporter des remèdes appropriés.

Le Soudan du Sud sait parfaitement que c’est leur préoccupation croissante au sujet de la sécurité, de la sûreté et du bien-être général de nos populations qui motive l’action des Nations Unies, de l’Union africaine, de l’Autorité intergouvernementale pour le développement et d’autres partenaires internationaux. Nous partageons cette préoccupation pas seulement parce que nous sommes le pays touché, mais aussi parce que nous sommes partie intégrante des Nations Unies et de la communauté internationale, et nous partageons les mêmes valeurs morales et les mêmes principes normatifs. Nous nous souvenons aussi, avec une profonde gratitude, du soutien que nous avons reçu de la communauté internationale dans le cadre de la lutte de libération qui a débouché sur notre indépendance. L’appui fourni par les Nations Unies et la communauté des bailleurs de fonds internationaux à notre pays nouvellement indépendant, qui a mené à la création de la MINUSS, est aussi quelque chose dont notre gouvernement et notre peuple sont profondément reconnaissants.

La longue lutte de notre peuple, qui s’est poursuivie par intermittence pendant un demi-siècle avant que nous arrachions notre indépendance, aura été fondamentalement une quête des idéaux que défend l’ONU – la paix, la sécurité, le développement et la jouissance de tous les droits de l’homme. En d’autres mots, c’était une quête de la dignité humaine universelle. De ce fait, nous devons nous demander pourquoi le Soudan du Sud est soudainement tombé dans la crise actuelle.

Pour répondre à cette question, il faut partir de la prémisse que le peuple et le Gouvernement sud-soudanais veulent avant tout rétablir la paix et la sécurité et répondre aux besoins humanitaires de la population. Si nous n’y parvenons pas, ce ne sera pas par manque de volonté mais plutôt à cause de nos capacités nationales limitées. Le conflit a intensifié les divisions entre nos dirigeants et au sein des populations. Cependant, nous devons être tous conscients que la crise que connaît le Soudan du Sud – – comme c’est le cas dans de nombreux autres pays en conflit – est due à des facteurs internes et externes. Au lieu de chercher des coupables, nous devons tous coopérer et comprendre que cela nous concerne tous et que d’une manière ou d’une autre, nous sommes tous touchés et nous partageons la responsabilité de cette crise.

S’agissant de la hiérarchie de ces responsabilités partagées, nous convenons pleinement avec ce qu’a dit le Secrétaire général dans ses observations concernant la situation, à savoir que le Gouvernement a la responsabilité première de protéger tous les citoyens, sans aucune considération ethnique ou politique. Nous reconnaissons également que c’est au Gouvernement qu’incombe la responsabilité de répondre aux besoins humanitaires de son peuple. C’est là un élément essentiel d’une souveraineté responsable.

Dans le cas du Soudan du Sud, il faut donner la priorité au renforcement des capacités de l’État pour qu’il puisse s’acquitter efficacement de ces obligations nationales, en gardant à l’esprit le principe selon lequel la communauté internationale a la responsabilité complémentaire de fournir à un État qui en a besoin une assistance supplémentaire pour s’acquitter de ses responsabilités nationales. Il convient de rappeler que le sud du Soudan a été gravement négligé par l’administration coloniale et a été dévasté par la longue guerre qui a éclaté en 1955, quelques mois avant l’accession du Soudan à l’indépendance, le 1er janvier 1956. Force est donc de reconnaître que le Soudan du Sud n’a toujours pas les capacités nécessaires pour s’attaquer résolument aux défis graves auxquels il est confronté. Ces défis relèvent des facteurs internes et externes, et notamment des séquelles de la longue guerre entre le nord et le sud du Soudan. Étant donné ces causes internes et externes, il faut que les deux pays et la communauté internationale s’emploient avec diligence à relever ces défis, dans le cadre d’un dialogue constructif.

L’appui que les instances mondiales doivent apporter pour que nous puissions faire face à ces crises liées entre elles doit permettre de renforcer les institutions qui ont pour responsabilité première de protéger les populations. Cet appui doit reposer sur une coopération véritable, mutuelle et respectueuse, qui ne porte pas atteinte à la souveraineté de la République du Soudan du Sud. Il doit également être fondé sur le fait qu’il existe un gouvernement élu et légitime au Soudan du Sud, qui représente pleinement la volonté du peuple. Certes, il est indéniable que le pays est aujourd’hui divisé et qu’il incombe également au Gouvernement, avec le concours de la communauté internationale, de rétablir l’unité entre les dirigeants et entre le peuple. Cependant, aucun gouvernement souverain, où que ce soit dans le monde, ne peut accepter une rébellion armée. Comme nous l’avons vu dans des situations comparables, il incombe à la communauté internationale d’aider les États Membres d’arrêter et d’éliminer une rébellion armée contre un gouvernement élu.

Le Soudan du Sud convient également avec le Secrétaire général que l’objectif doit être de garantir la participation de tous les groupes ethniques et de toutes les factions politiques, du moment qu’ils respectent les principes démocratiques et l’état de droit. Toutefois, la réaction de la communauté internationale à notre situation a été caractérisée par une tendance persistante en faveur d’une équivalence morale qui n’établit pas les responsabilités pour la crise en cours et ne reconnaît pas qu’il existe une différence entre le Gouvernement élu et une rébellion armée. Il est essentiel que la communauté internationale identifie les acteurs qui veulent véritablement trouver des solutions viables par l’entremise des institutions juridiques et ceux qui sapent les efforts visant à rétablir la paix, l’unité et la stabilité, notamment en ayant recours à la violence.

Un exemple de cette tendance en faveur de l’équivalence morale – qui est de nature à induire en erreur – est l’affirmation catégorique qui figure dans le rapport, faisant état d’un manque d’ouverture du processus politiques et d’un sentiment de marginalisation grandissant parmi d’autres groupes ethniques, dont beaucoup de représentants estiment que le Gouvernement applique une politique de domination dinka dans tout le pays. Au lieu de faire une affirmation en se basant sur des sentiments présumés, il faut examiner la composition du Gouvernement à tous les niveaux pour pouvoir faire un constat de façon responsable. C’est un fait notoire que les membres de l’ethnie nuer et d’autres groupes ethniques plus petits ont toujours été bien représentés aux échelons supérieurs du Gouvernement et de l’armée, et même dans toute la bureaucratie.

Il convient de rappeler que les Dinka représentent l’écrasante majorité de la population dans tout le pays, et l’on ne saurait minimiser l’importance de leur nombre sur la base d’une notion de représentation proportionnelle. Toutefois, même si les Dinka constituent le groupe le plus important du pays, le Soudan du Sud compte plus de 60 groupes ethniques et il est impossible pour un groupe de dominer tous les autres groupes par intérêt personnel. En réalité, les dirigeants nationaux qui appartiennent à l’ethnie dinka font tout ce qui est en leur pouvoir non seulement pour garantir la représentation de tous les groupes, mais aussi pour lever toute crainte d’une domination dinka. Ceux qui affirment le contraire refusent de voir la réalité en face, mettent en relief cette

tendance à stigmatiser un groupe et encouragent une propagande dangereuse qui risque de devenir réalité.

Comme dit le dicton, les actes sont plus éloquents que tous les discours. Le Président Salva Kiir, sur la base de son engagement en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du bien-être général de tout son peuple, a démontré à plusieurs reprises sa détermination à mettre fin à la crise qui frappe le pays. Loin de promouvoir une domination dinka, il a promu l'unité du Soudan du Sud en intégrant des milices nuer dans l'Armée populaire de libération du Soudan, dans des proportions telles que plus de 70 % des effectifs de l'armée appartiennent à l'ethnie nuer. Pourtant, ce sont ces anciennes milices nuer qui constituaient l'armée rebelle de Riek Machar. Malgré cela, la communauté nuer demeure largement représentée au sein du Gouvernement et de l'armée et le Président est resté attaché à sa politique d'ouverture.

Nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur le fait que le général Taban Deng Gai a été nommé Premier Vice-Président afin que le processus de paix ne devienne pas l'otage de l'absence de Riek Machar du pays. Le Premier Vice-Président Gai a d'ores et déjà démontré sa volonté de faire avancer le processus de paix. Il convient de se rappeler qu'il a signé l'arrangement de sécurité initial contenu dans le Protocole de Machakos en 2004 et que sa contribution à la lutte de libération est bien connue des Sud-Soudanais. Il fut également le chef de l'équipe de négociation du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Depuis sa nomination en tant que Premier Vice-Président, M. Gai bénéficie de l'appui total du Président pour ce qui est de mettre en œuvre l'Accord de paix et de répondre, selon les modalités définies, aux revendications de la population.

Nous n'avons nullement l'intention d'exclure quiconque du processus politique, et rien ne justifie donc, que ce soit localement ou internationalement, d'appuyer la rébellion armée que Riek Machar continue de mener contre le Gouvernement élu. Il est faux d'affirmer, comme le rapport le fait, que Riek Machar continue de bénéficier d'un important soutien politique et militaire, avec comme sous-entendu que cet appui est celui de la communauté nuer. De surcroît, outre le rôle de Taban Deng Gai en tant que Premier Vice-Président et un certain nombre d'autres postes gouvernementaux occupés par des Nuer, un nombre important de membres de la communauté nuer se sont réfugiés dans des territoires dinka et vivent de manière pacifique aux côtés de leurs hôtes dinka. Il y a bien entendu des sujets de mécontentement véritable entre les membres des divers groupes, y compris à l'intérieur des groupes dinka, qui doivent faire l'objet d'une attention. Mais le Gouvernement est déterminé à aplanir les divergences entre les groupes, certaines remontant au temps où le développement entre le Soudan et ce qui est aujourd'hui le Soudan du Sud était très inéquitable. Toutefois il ne faut pas confondre ces divergences avec la tendance de certains opportunistes politiques à exploiter la politique de l'ethnicité.

Nous devons avoir conscience que reconnaître les efforts du Gouvernement est un encouragement à poursuivre les réformes positives, tandis que les ignorer pourrait être un facteur de découragement. En plus de la nomination de M. Gai, le Président a récemment pris plusieurs décrets, l'un instruisant le Comité ministériel qui est chargé, au sein du Gouvernement provisoire d'union nationale, de mettre en œuvre le communiqué conjoint et la résolution 2304 (2016), d'accélérer ses travaux et de les achever d'ici deux semaines, et l'ordre établissant un comité de surveillance humanitaire de haut niveau, dirigé par le Ministre chargé des affaires du Cabinet, en vue de lever tous les obstacles freinant les opérations humanitaires dans le pays. Toujours par décret, le Président a aussi créé un comité national de planification, dirigé par le Ministre auprès du Président de la République, afin d'améliorer la sécurité ainsi que la production de pétrole, de lancer des projets d'infrastructure et de stimuler l'aide extérieure.

Ces entités sont conçues pour régler les différents aspects de la crise que traverse le pays, et leur rôle actif en matière de coordination devrait être reconnu et respecté par nos partenaires internationaux afin de garantir un partenariat plus efficace en ce qui concerne l'aide fournie au pays. Il est primordial qu'il y ait un partenariat étroit avec les institutions gouvernementales en place, pas seulement pour obtenir des résultats positifs, mais aussi pour améliorer la capacité du Gouvernement de fournir de manière plus efficace des services vitaux à la population sud-soudanaise.

Je voudrais faire quelques observations sur deux autres questions qui sont au centre de l'attention de la communauté internationale et dont il a été énormément question récemment, à savoir la proposition de déployer une force de protection régionale et la création d'un tribunal mixte. Ces deux propositions ont été acceptées par le Gouvernement sud-soudanais. Il convient toutefois de reconnaître que tant la force que le tribunal

présentent des défis importants qui doivent être abordés de manière constructive.

La force de protection régionale doit être envisagée dans un esprit de coopération et avec la participation active du Gouvernement sud-soudanais. Elle doit être mise en place d'une manière qui renforce le contrôle et le commandement de nos forces armées et respecte l'état de droit. L'engagement international doit intervenir en complément ou en renfort, et non en remplacement, des efforts du Gouvernement pour protéger sa population, conformément à sa responsabilité nationale. Le tribunal mixte doit lui aussi être vu comme un instrument complémentaire de la responsabilité nationale en matière de justice. À cet égard, il doit trouver un savant équilibre entre la quête de justice et l'application du principe de responsabilité, d'un part, et la promotion de la paix et de la réconciliation nationale, d'autre part. Pour que la force de protection régionale et le tribunal mixte réussissent tous deux, la coopération et un partenariat constructif avec le Gouvernement sont impératifs. C'est pourquoi nous avons accepté de mettre en œuvre l'accord figurant dans le communiqué conjoint entre le Conseil de sécurité et le Gouvernement provisoire d'union nationale, publié le 4 septembre, dans un esprit de coopération afin de favoriser la paix, la sécurité, la stabilité et la réconciliation dans notre pays.

Je voudrais également dire un mot de la proposition d'imposer un embargo sur les armes à toutes les parties au conflit. Bien que le but de cette proposition soit de mettre fin à la violence qui continue de dévaster le pays, c'est malheureusement un nouvel indice qu'aucune distinction n'est faite, sur le plan moral, entre un gouvernement légitimement élu et une rébellion armée dont le but est de renverser ce même gouvernement. Nous continuons de souligner qu'il est de la responsabilité du Gouvernement de protéger l'ensemble de ses citoyens et de défendre ses frontières. Refuser au Gouvernement les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de cette responsabilité revient en somme à compromettre sa souveraineté, ce qui est totalement inacceptable.

Enfin, on a beaucoup parlé de l'augmentation des violences contre les groupes ethniques et des violations de l'accord sur le statut des forces de la MINUSS. Sans vouloir contester la véracité de ces affirmations, il convient de souligner qu'elles ne reflètent en aucune manière la politique du Gouvernement. Il est indéniable que des incidents se produisent sur le terrain sans que les autorités compétentes en aient nécessairement connaissance et puissent par conséquent y répondre sur le champ. Il importe toutefois que le rapport du Secrétaire général documente les cas précis où des mesures ont été prises à des niveaux inférieurs de la hiérarchie opérationnelle, en violation des directives convenues, et qui, une fois signalées à l'attention des autorités supérieures, ont été corrigées. Cette situation souligne encore une fois les problèmes en matière de capacités et la nécessité pour la communauté internationale de prêter main-forte à leur renforcement.

Enfin, nous reconnaissons que notre pays est en proie à de graves difficultés et que notre capacité nationale à faire face à la crise est extrêmement limitée. Nous avons besoin de l'aide complémentaire de la communauté internationale, non pas seulement parce que le Soudan du Sud est un État Membre de l'ONU, mais aussi parce que le Gouvernement et le peuple sud-soudanais sont les bénéficiaires de cette coopération. Toutefois, cette coopération ne doit nullement se faire au prix de notre indépendance et de notre souveraineté nationale si durement acquises. Nous avons bon espoir que l'ONU et les partenaires internationaux tiendront compte de nos aspirations et de nos préoccupations afin de promouvoir des partenariats constructifs et productifs.

Je saisis également la présente occasion pour remercier Mme Ellen Løj pour les services rendus à la MINUSS et lui souhaite plein succès dans ses futures entreprises. Nous nous engageons à coopérer avec son successeur.

Le Président : J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 18 heures.